



Année universitaire : 2019 – 2020

# **Les contributions et les perspectives d'évaluation de l'Économie Sociale et Solidaire**

Présenté par : Eloïse Gangnant

Numéro d'étudiant : 21604471

Sous la direction de Madame Anne Briand

Mémoire Recherche de Master 2 Gestion des Territoires et Développement  
Local mention Économie et Développement des Territoires

# Table des matières

Introduction : .....	3
Partie I : Les contributions de l'Economie Sociale et Solidaire .....	4
I.1 – Fondements et définitions de l'Economie Sociale et Solidaire .....	4
I.1.1 – Economie Sociale.....	4
I.1.2 – Economie Solidaire .....	8
I.1.3 – Economie Sociale et Solidaire .....	10
I.2 – Répercussions sociales et politiques de l'Economie Sociale et Solidaire .....	14
I.2.1 – Intérêt général et utilité sociale .....	14
I.2.2 – L'Etat et l'ESS : de la nature de leur relation à leurs différences .....	18
I.2.3 - ESS : un dispositif contre la pauvreté.....	21
I.3 – L'Economie Sociale et Solidaire : un outil ? .....	25
I.3.1 – Réaction de l'ESS face à un choc : la crise économique .....	25
I.3.2 - Un modèle de développement territorial .....	27
I.3.3 – L'ESS un dispositif adéquat pour le domaine du service à la personne.....	30
Partie II : Les perspectives d'évaluations de l'Economie Sociale et Solidaire.....	35
II.1 – L'ESS une expérience présente au Nord comme au Sud : focus sur trois types d'actions .....	36
II.1.1 – Deux initiatives d'ESS : l'une au Nord et l'autre au Sud .....	36
II.1.2 - Les monnaies sociales comme initiative présente au Nord comme au Sud .....	45
II.2 – Les méthodologies d'analyse et d'évaluation .....	51
II.2.1 – Méthodologie d'évaluation des Politiques Publiques en économie.....	51
II.2.2 – Méthodologie d'analyse et d'évaluation du social.....	54
II.3 – Proposition d'une démarche évaluative : le cas des banques alimentaires normandes.....	58
II.3.1 – Définition du cadre d'étude .....	58
II.3.2 – Choix d'une méthode et d'indicateurs pour l'évaluation d'impact.....	62
Conclusion : .....	65
Bibliographie : .....	66

## **Introduction :**

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) représente un tournant dans l'économie française selon le Ministère de la Transition Ecologique et de la Solidarité. En effet les structures de l'ESS se caractérisent par un mode de fonctionnement spécifique et par une finalité en faveur de l'intérêt général.

De nos jours, l'ESS représente 221 325 établissements qui emploient 2,87 millions de salariés. Cette économie représente donc 10,5% de l'emploi français<sup>1</sup>.

Plusieurs études ministérielles ont été réalisées sur l'ESS. Il émane donc un intérêt pour cette économie différente, du secteur privé et du secteur public. Il est ainsi pertinent de se consacrer à l'étude des apports et de l'évaluation de ce domaine de l'économie.

L'ESS est un sujet peu abordé dans les enseignements économiques en licence et master à l'Université. La présence d'associations dans la vie économique notamment dans le service à la personne m'a interpellé. Il m'est donc paru intéressant d'étudier ce domaine peu connu et pouvant se rattacher à l'Economie Publique ainsi qu'à l'Evaluation des Politiques Publiques vues durant mon parcours universitaire.

De l'Egypte des Pharaons<sup>2</sup> à nos jours l'ESS s'est développée, modifiée et adaptée. Proudhon, Saint-Simon, Sismondi et bien d'autres, posent les bases historiques de l'ESS. Cette économie est ancrée dans l'histoire depuis des siècles avec les penseurs de l'Economie Sociale et de l'Economie Solidaire. L'ESS est le fruit de plusieurs contributions et non d'une seule idéologie.

Il faut remarquer que l'ESS est issue d'actions citoyennes. C'est une économie où les agents participent à la création d'un système qui leur correspond. Par conséquent, les initiatives de l'ESS trouvent leur racine dans les territoires.

Selon l'Espace des Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, les organisations de l'ESS sont implantées localement, dans les grandes agglomérations comme dans les communes rurales. Il est recensé au moins une entreprise de l'ESS dans deux tiers des communes françaises.

Nous pouvons alors nous demander, quelles sont les contributions et les perspectives d'évaluation de l'Economie Sociale et Solidaire de nos jours ?

Afin de répondre à cette problématique un plan de recherche a été mis en place. L'objectif est de trouver des réponses dans la littérature académique francophone et anglo-saxonne présentant des théories et des études de cas sur l'ESS.

---

<sup>1</sup> Source : <http://www.esspace.fr/chiffres-de-l-ess.html>

<sup>2</sup> DEFOURNY et DEVELTERE, « Origine et contours de l'économie sociale au nord et au sud » dans l'ouvrage « L'économie sociale au nord et au sud » Editions De Boeck, 1999

Nous traiterons dans un premier temps les apports de l'ESS (I). Pour cela nous commencerons par voir les fondements et la définition de l'ESS (I.1). Une fois que nous aurons les bases pour discuter de l'ESS, nous pourrions étudier sur les répercussions sociales et politiques de cette économie (I.2). Pour terminer avec les contributions nous verrons comment l'ESS peut être un outil au service de la société et des politiques (I.3).

Dans un second temps, nous aborderons une approche évaluative de l'ESS (II). Pour cela il faudra nous pencher en premier lieu sur les initiatives de l'ESS dans les pays en voie de développement et les pays développés (II.1). Nous devons aussi faire une observation des techniques d'évaluations qui existent (II.2). Enfin nous pourrions tenter l'élaboration d'un protocole d'évaluation (II.3).

## **Partie I : Les contributions de l'Economie Sociale et Solidaire**

Cette première partie a pour objectif de nous permettre de comprendre les contributions qu'a l'Economie Sociale et Solidaire dans le système économique dans lequel nous vivons. Pour cela il est incontournable d'aborder sur les origines de ce courant. La définition et les fondements de l'ESS sont des éléments permettant de cadrer notre analyse. Nous partirons donc avec une vision globale de l'ESS. En connaissant les critères de l'ESS nous pourrions alors essayer de voir son influence sur les politiques et les concepts sociaux. Au fait de ces informations, nous pourrions terminer notre étude de la contribution de l'ESS avec l'utilisation que nous pouvons en faire. L'influence et l'utilisation de l'ESS peuvent être exploitées dans le cadre de politiques publiques. Par conséquent les connaître permet d'éclairer les décideurs publics.

### **I.1 – Fondements et définitions de l'Economie Sociale et Solidaire**

Dans ce mémoire nous allons aborder la notion d'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Il semble donc pertinent de commencer notre analyse par une définition de ce secteur. Pour cela nous nous consacrerons à l'Economie Sociale et l'Economie Solidaire qui sont deux conceptions fondatrices de l'ESS. Nous nous attèlerons ensuite à la définition de l'ESS.

#### **I.1.1 – Economie Sociale**

Dans cette partie, nous allons tenter de donner un cadre à l'Economie Sociale (ES). Il est important de noter qu'il est impossible de donner une définition universelle de l'ES (BOUCHARD, BOURQUE, LEVESQUE, DESJARDIN, 2001). Par conséquent nous allons croiser plusieurs visions d'auteurs pour en tirer une restitution la plus fidèle possible.

Selon Chaniel et Laville, l'ES est un secteur regroupant les statuts (coopératives, associations et mutuelles) dans lesquels ce n'est pas la contrainte de non-lucrativité (approche anglo-saxonne) qui est

déterminante, mais le fait que l'intérêt matériel des apporteurs de capital est soumis à des limites (approche francophone). Nous reviendrons sur la distinction entre les approches anglo-saxonnes et européennes plus tard.

Il est possible de remarquer une évolution de l'ES. Les statuts juridiques deviennent tributaires de la séparation qui s'instaure et se renforce entre économie de marché et Etat social (CHANIAL, LAVILLE, 2001).

Selon Defourny<sup>3</sup>, il est possible de mettre en évidence deux axes pour définir l'ES : les composantes et les principes.

#### A / Les composantes de l'ES

Les composantes sont alors constituées des acteurs et des institutions (BATIFOULIER, 1995).

Nous pouvons étudier en premier lieu les acteurs que sont les ménages, les entreprises et les syndicats. Selon Batifoulier<sup>4</sup>, les ménages sont des acteurs de l'ES puisqu'ils sont « destinataires des politiques publiques et de l'univers marchand ». Les actions des ménages se situent en « amont » et en « aval » de l'Etat et du Marché qui constituent les principaux régulateurs de l'Economie Sociale. Les ménages sont définis par la consommation. Il est donc possible de nommer « ménage » à la fois un individu et un groupe social.

Les entreprises font parties des acteurs de l'ES car elles produisent des biens et / ou des services. Les entreprises utilisent donc du travail et du capital. La main d'œuvre concentre « l'essentiel de l'aspect social de l'entreprise ». Le social ressort avec deux notions : le salaire fixé par l'entreprise et « l'embauche » que l'entreprise réalise.

Pour finir l'auteur nous indique que les syndicats sont des « acteurs fondamentaux de l'économie sociale ». Ce sont des acteurs importants car ils représentent les individus et plus particulièrement les travailleurs. De plus les syndicats ont une forme associative. Cet acteur a donc une forme institutionnelle de l'ES.

En second lieu, nous pouvons remarquer la présence de trois institutions dans l'Economie Sociale : les associations, les coopératives et les mutuelles. Ces institutions jouent un « rôle important dans nos sociétés » comme l'indique Batifoulier. Elles ont à la fois un rôle politique et économique. Il est possible

---

<sup>3</sup> Jacques Defourny définit l'ES dans le « Dictionnaire de l'autre économie » sous la direction de Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani

<sup>4</sup> BATIFOULIER, « L'Economie Sociale » 1995, Que sais-je ? | Presses Universitaires de France

de remarquer que les institutions de l'Economie Sociale sont « une manifestation remarquable de l'imbrication de l'économie et du social »<sup>5</sup>.

Les associations peuvent se définir grâce à deux axes : le domaine d'action et la non-lucrativité de leurs actions.

C'est la loi de 1907 qui inscrit le but non lucratif des associations. L'appropriation privée du surplus y est interdite par la loi. La « personne morale » qu'est l'association permet de répartir les coûts et les activités sur un grand nombre de personnes. De plus, Batifoulier nous indique que « dans une association, l'utilité sociale de l'individu supplante son utilité économique ».

L'action des associations peut se classer en trois catégories :

1/ la protection : les associations protègent les individus en leur proposant des moyens de se défendre. Les associations de consommateurs et les syndicats en sont des exemples.

2/ le service social : les associations peuvent fournir un service à des personnes dans le besoin. L'aide à la personne par la Croix Rouge ou l'aide alimentaire via les banques alimentaires en sont deux exemples. Une grande proportion d'associations est impliquée dans la prestation de services sociaux (CHANIAL, LAVILLE, 2001).

3/ l'expression : les associations peuvent être porte-parole de discours peu entendus mais ressentis par la population.

Il est possible de compléter cette approche de l'association par une logique d'action avec l'apport d'Enjolras qui définit cinq types d'associations : les associations intégrées à l'appareil public, les associations chargées d'une mission de service public, les associations menant à une activité d'intérêt général, les associations caritatives et les associations de services de proximité.

Cette définition permet alors de classer les associations en fonction des activités qu'elles mènent.

Les coopératives sont basées sur la coopération d'où leur nom, coopératives. Ce sont des entreprises où les individus qui ont un intérêt commun peuvent se regrouper et être égaux. Il ressort donc le statut d'associé-coopérateur. Batifoulier nous indique que « les dirigeants des coopératives ressemblent de plus en plus à des entrepreneurs individuels devant faire face à des contraintes de rentabilité et de solvabilité ». De plus l'Etat a incité les coopératives à augmenter leur compétitivité sur les marchés alors que leur domaine d'activité, auparavant réservé, est maintenant ouvert à des groupes industriels. Les coopératives sont donc principalement soumises à la concurrence selon Chaniel et Laville.

Les mutuelles protègent les personnes contre les risques et font donc parties de l'assurance sociale. Au départ les mutuelles étaient des sociétés de secours mutuel. Les mutuelles sont « tolérées et contrôlées

---

<sup>5</sup> BATIFOULIER, « L'Economie Sociale » 1995, Que sais-je ? | Presses Universitaires de France

par les autorités à partir de la moitié du XIXe siècle »<sup>6</sup>. Puis elles se sont transformées avec le temps et les difficultés financières en grands groupes. Les mutuelles de santé vont peu à peu glisser vers un système de prévoyance complémentaire comme l'indique Laville.

Les mutuelles sont donc majoritairement présentes dans le domaine de la santé.

Une approche par les composantes de l'ES existe également. Il s'agit de celle de Desroche<sup>7</sup>.

L'auteur distingue deux types de composantes : les composantes du noyau dur et les composantes incertaines.

- les composantes du noyau dur sont les organisations : coopératives, mutuelles et associations
- les composantes incertaines sont : les entreprises à participation ouvrière, les entreprises mixtes en partenariat avec les municipalités, les entreprises publiques avec autonomie de gestion et les entreprises privées avec un partenariat syndical.

Cette définition utilise une approche organisationnelle. Elle utilise les statuts juridiques comme critère de classement. Cet appui sur les statuts juridiques constitue une faiblesse (BOUCHARD, BOURQUE, LEVESQUE, DESJARDIN, 2001) au regard du grand nombre de formes que peuvent prendre les organisations de l'ES.

## B / Les principes de l'ES

L'ES permet l'augmentation du bien-être, il y a donc une rentabilité sociale qui apparaît. Defourny énonce 5 principes de l'ES : la finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, l'autonomie de gestion, le processus de décision démocratique, la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition du surplus, du revenu et de la participation, la prise en charge et la responsabilité individuelle et collective.

A travers ces principes nous avons une définition large de l'ES. Il s'agit d'une approche par les fonctions des activités (BOUCHARD, BOURQUE, LEVESQUE, DESJARDIN, 2001).

Une autre vision des principes de l'ES est possible. Il s'agit des 4 fonctions de l'Economie Sociale dans l'étude de Batifoulier<sup>8</sup>.

1 / la justice sociale : les institutions de l'Economie Sociale permettent à la fois de lutter contre la pauvreté et de réduire les inégalités.

---

<sup>6</sup> CHANIAL, LAVILLE, « Economie Sociale et Solidaire : le modèle français », 2001

<sup>7</sup> Approche expliquée dans BOUCHARD, BOURQUE, LEVESQUE, DESJARDIN, « L'évaluation de l'Economie Sociale dans la perspective des nouvelles formes de régulation socio-économiques de l'intérêt général. » 2001, Cahier de Recherche Sociologique

<sup>8</sup> Troisième partie : Les fonctions de l'Economie Sociale, p 91, BATIFOULIER, « L'Economie Sociale » 1995, Que sais-je ? | Presses Universitaires de France

2/ l'assurance : les mécanismes de l'assurance reposent principalement sur la Sécurité sociale et les programmes publics. Les acteurs principaux en sont les mutuelles.

3/ la solidarité entre générations : les assurances chômage et les assurances invalidité ainsi que les retraites sont des exemples de solidarité intergénérationnelle et sont aidées par les acteurs de l'Economie sociale comme les mutuelles et associations.

4/ la citoyenneté et la responsabilité : les acteurs de l'Economie Sociale participent à la formation des individus. C'est le cas des associations qui forment des volontaires via le système de service civique. Mais c'est aussi le cas d'association qui aide les demandeurs d'emploi à trouver un travail en leur permettant de mieux se former.

Nous pouvons remarquer que l'ES est majoritairement définie dans la littérature par ses composantes (associations, mutuelles et coopératives). L'ES nous permet alors de comprendre les fondements sociaux (non-lucrativité, autonomie de gestion, démocratie et primauté des personnes) de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) que nous étudions. Afin de mieux comprendre la place de la solidarité dans l'ESS, il faut maintenant nous pencher sur l'Economie Solidaire.

### **I.1.2 – Economie Solidaire**

Dans cette partie nous allons aborder sur la notion d'Economie Solidaire. C'est un type d'économie que nous retrouvons à différents moments de l'histoire à la fois dans les pays du Nord et les pays du Sud. Nous poserons une définition de l'Economie Solidaire à l'aide d'une approche historique de ce courant. La conception d'Economie Solidaire est présente dans les Politiques Publiques de pays en voies de développement tout particulièrement en Amérique Latine où les initiatives sont spontanées (FRAISSE, GUERIN, LAVILLE, 2007). Nous observerons sur le cas du Brésil afin d'illustrer cette partie de notre analyse.

Nous pouvons identifier les débuts des initiatives d'Economie Solidaire grâce à l'associationnisme. Ce courant est apparu avec la Révolution française. Cette révolution s'est développée et même gouvernée à l'aide des associations selon Chanial et Laville. La Révolution est la limite entre les anciens et les nouveaux mouvements d'associationnistes, il est alors possible de considérer la matrice associative comme une hybridation entre l'Ancien et le Nouveau (CHANIAL, LAVILLE, 2001).

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la solidarité est un principe de protection susceptible de limiter les effets perturbateurs de l'extension de l'économie de marché. Les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité sont alors vues comme une ressource économique. Une nouvelle conception de solidarité s'affirme alors. Trois types de groupements ouvriers voient le jour dans une logique d'Economie Solidaire : les compagnonnages, les sociétés de secours mutuels (que l'on retrouve en mutuelles dans l'ES) et les

associations de production qui permettent la mise en commun des instruments et du travail des ouvriers pour la constitution d'un « capital collectif inaliénable »<sup>9</sup> (nous retrouvons cette institution dans l'ES avec les coopératives).

L'association émerge donc de la « redéfinition de la citoyenneté et de la souveraineté dont le fondement est le travail et le principe général d'organisation ».

Il est mis en avant par Chanial et Laville, deux caractéristiques des démarches associatives :

« Premièrement, l'engagement volontaire, religieux ou laïque prend racine dans l'appartenance revendiquée à une collectivité qui se conforte par la mise en œuvre d'activité économique. Deuxièmement, les actions menées se situent dans le cadre de la construction d'une société démocratique et s'inscrivent librement dans l'espace public. »

Il est alors possible de définir l'Economie Solidaire. Bouchard, Bourque, Levesque et Desjardin reprennent la définition de l'Economie Solidaire comme une « construction conjointe de l'offre et de la demande par les professionnels et les usagers à partir d'une impulsion réciproque ». Il y a donc une hybridation de l'économie marchande, de l'économie non marchande et de l'économie monétaire. L'Economie Solidaire occuperait, selon eux, une place plus importante dans les modèles de développement en émergence. Cette approche se concentre sur les services de proximité, ce qui est sa limite (BOUCHARD, BOURQUE, LEVESQUE, DESJARDIN, 2001).

Il est convenable de compléter la définition de l'Economie Solidaire en utilisant les travaux de Fraisse, Guerin et Laville. Ils définissent l'Economie Solidaire comme l'ensemble des activités de production, d'échange de service et de consommation contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. La prédominance de réciprocité sur les principes du marché et de la redistribution est la principale originalité de l'Economie Solidaire.

Il est possible de mettre en évidence 3 dimensions socio-politiques des initiatives de l'Economie Solidaire<sup>10</sup> :

- 1- c'est dans les expériences de gestion collective de travail partagé que l'on retrouve au sein des nouvelles dynamiques coopératives et mutualistes
- 2- l'inscription des membres dans des espaces plus larges de discussion
- 3- la reconnaissance de la spécificité des initiatives solidaires dans l'action publique

---

<sup>9</sup> CHANIAL, LAVILLE, « Economie Sociale et Solidaire : le modèle français », 2001

<sup>10</sup> FRAISSE, GUERIN, LAVILLE, « Economie Solidaire : des initiatives locales à l'action publique. Introduction. » 2007, Revue Tiers Monde

Il est possible d'ajouter aux travaux de Laville d'une part et aux travaux de Fraisse, Guerin et Laville d'autre part, la conception de Singer.

Pour Singer, le concept d'Economie Solidaire repose sur la distinction des organisations par deux spécificités : « la promotion d'une solidarité entre les différents acteurs par la pratique de l'autogestion et la pratique d'une solidarité avec les travailleurs en général, et en particulier avec les plus défavorisés »<sup>11</sup>.

Au vu des critères énumérés précédemment, il est intéressant d'observer sur le cas du Brésil où il existe une multitude d'organisations d'Economie Solidaire.

L'Economie Solidaire peut être considérée comme un mouvement social des années 1970 sous les dictatures militaires d'Amérique Latine (SINGER, PRIMAVERA, 2017). Les nouvelles pratiques de production et de consommation brésiliennes « privilégient le travail collectif, l'autogestion, la justice sociale, le respect de l'environnement et les responsabilités envers les générations futures »<sup>12</sup>.

Selon l'étude de Singer et Primavera, l'Economie Solidaire au Brésil peut être vue comme une résistance des travailleurs à l'exclusion croissante, au chômage urbain et à l'exode rurale en raison de l'expansion agressive de la mondialisation. De plus, la croissance de l'Economie Solidaire en tant que mouvement a permis de développer une stratégie qui a abouti en 2003 à la création du Secrétariat National à l'Economie Solidaire, SANEAS.

Le SENEAS possède une charte avec des critères de reconnaissance des organisations de l'Economie Solidaire brésilienne. Les principaux critères sont : l'autogestion des organisations et la création d'activités économiques qui vont au-delà du réseau familial.

### **I.1.3 – Economie Sociale et Solidaire**

Laville<sup>13</sup> nous indique qu'il existe une pluralité au sein de l'économie.

Nous avons donc 2 conceptions : l'Economie Sociale et l'Economie Solidaire comme nous l'avons vu précédemment. Laville ajoute que la complémentarité des deux courants est encore largement à développer pour arriver à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Cela peut s'expliquer par la faible

---

<sup>11</sup> Définition donné par Paul Singer dans le «Dictionnaire de l'autre économie » sous la direction de Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani

<sup>12</sup> Singer, Primavera « Solidarity economy policy dialogue in Latin America: transferring Argentine experience of social currency to Brazil » » in *Toward just and sustainable economies : The social and solidarity economy North and South*, 2017, Bristol University Press, Policy Press

<sup>13</sup> LAVILLE, « Vers une économie Sociale et Solidaire ? » 2001, Revue internationale de l'économie sociale

présence de l'Economie Sociale et de l'Economie Solidaire dans la recherche universitaire. Malgré cette limite nous allons tenter d'expliquer et de définir la notion d'ESS. Pour cela nous partirons de la différence entre la notion anglo-saxonne et la notion européenne. Ensuite nous poserons les acteurs, les principes et formes organisationnelles qui fondent l'ESS. Puis nous terminerons en présentant la définition de l'ESS que nous avons retenue pour guider ce mémoire.

Pour définir correctement l'Economie Social et Solidaire, il est important de dissocier la conception européenne d'ESS de la conception anglo-saxonne de nonprofit sector où les organisations sans but lucratif sont une partie très étroite de l'ESS. Allemand et Boutillier nous rappellent que l'ESS est une notion européenne et elle n'est pas équivalente à celle de l'entrepreneuse sociale qui est une notion américaine. Dans la notion anglo-saxonne nous retrouvons la primauté de la non-lucrativité.<sup>14</sup>

Pour Guesnier<sup>15</sup>, l'ESS repose sur trois formes institutionnelles : les associations, les mutuelles et les fondations. Nous retrouvons les institutions de l'Economie Sociale. Il est important de noter que la présence des fondations peut être discutée comme nous le montre Lipietz dans son rapport sur l'opportunité d'un nouveau type de société à l'aide de l'ESS. En effet Lipietz préfère aux institutions mis en avant par Guenier, celles des trois piliers de Gide. Pour Gide les composantes de l'ESS sont les associations, l'Etat et le patronage (institution de bien faisances du patronat). Il est ajouté par Lipietz que les fondations sont jointes aux institutions de l'ESS par l'Union Européenne.

Contrairement à la conception européenne de l'ESS, l'approche par les organisations sans but lucratif ne regroupe pas les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations en tant que tel.

Il est possible de mettre en évidence trois types d'organisations à but non-lucratif (LIPSKY, SMITH, 1990). Premièrement il existe des agences de services sociaux traditionnelles. Ces agences offrent une multitude de services différents et fonctionnent grâce aux dons. Elles sont donc moins dépendantes des fonds publics. Deuxièmement, des agences sont fondées directement en réponse à la disponibilité de fonds gouvernementaux. Ces organisations répondent à leur vision sociale. Par conséquent elles peuvent cibler les personnes qu'elles souhaitent aider et ne pas aider tout le monde de manière égale. Troisièmement, nous trouvons des agences fondées directement en réponse à des besoins de quartier ou communautaires. Le personnel est pour la plupart bénévole ou sous-rémunéré. L'objectif est d'atténuer les souffrances auxquelles leur communauté fait face. Il faut savoir que les finances de ces organisations sont le plus souvent précaires.

Avec une vision anglo-saxonne, il est alors possible de définir l'ESS comme « des activités et des relations économiques qui privilégient les considérations sociales et souvent environnementales plutôt

---

<sup>14</sup> CHANIAL, LAVILLE, « Economie Sociale et Solidaire : le modèle français », 2001

<sup>15</sup> ALLEMAND, BOUTILLIER, « L'Economie Sociale et Solidaire, une définition pluridimensionnelle pour une innovation sociale. » 2010, Marché et Organisation

que les intérêts économiques et les bénéfiques privés qui couvrent un large éventail d'organisations et d'entreprises »<sup>16</sup>. De plus l'ESS implique des formes de gestion et de gouvernance démocratique qui mettent l'accent sur la participation et la citoyenneté (UTTING, 2013).

Nous pouvons ajouter à cette définition que l'ESS se trouve entre la sphère publique et la sphère privée et elle consiste en des initiatives d'économie populaire. « L'économie populaire est composée d'une stratégie de subsistance qui repose sur la force de travail et les entreprises. Il s'agit d'initiatives non monétaire» (CARUNA, SRNEC, 2013). Les objectifs et les pratiques de l'ESS sont la coopération, la solidarité, l'éthique et l'autogestion démocratique (NORTH, SCOTT CATO, 2017).

Grâce à ces concepts clés nous pouvons faire le lien avec la notion européenne d'ESS. Les caractéristiques de l'ESS sont : un modèle économique différent autrement dit les entreprises n'ont pas le profit comme objectif et leur modèle économique est « hybride » (entre le marchand et le non-marchand), une gouvernance participative et un ancrage territorial (LACROIX, SLITINE, 2016).

L'ESS peut être définie selon plusieurs axes : les acteurs, les fonctions des activités et les formes organisationnelles.

Pour les acteurs, nous pouvons alors reprendre ceux de l'Economie Sociale, c'est-à-dire les ménages, les entreprises et les syndicats. Il en est de même pour les fonctions. Nous pouvons ajouter aux fonctions de l'ESS des principes ; ils sont au nombre de quatre : le premier consiste à mettre en évidence l'aspect « sans profit » des acteurs de l'ESS. L'objectif de ces acteurs est avant tout de permettre un service de proximité. Le deuxième principe repose sur le fait que les associations ont plus d'autonomie que les producteurs publics et se distinguent donc des organisations de l'Etat. Le troisième principe est une des grandes différences avec le secteur privé. Dans une organisation de l'ESS, une personne correspond à une voix lors des prises de décisions importantes (démocratie et égalité). Le dernier principe quant à lui met en avant le caractère social. Il s'agit de la rémunération des travailleurs qui passe avant celle du capital.

Il est important de garder en tête que l'ESS « entretient par son ampleur des liens étroits avec l'ensemble de l'économie, marchande et non marchande et elle produit des richesses, du lien social. »<sup>17</sup>.

En sachant que l'ESS est un secteur à part entière nous pouvons nous demander quelles en sont les composantes.

---

<sup>16</sup> YI, SOHN, KIM, « Synergistic Interactions Between Social Policy and SSEs in Developing Countries: Interfaces in Discourse and Practice » 2018, Development and Society

<sup>17</sup> ALLEMAND, BOUTILLIER, « L'Economie Sociale et Solidaire, une définition pluridimensionnelle pour une innovation sociale. » 2010, Marché et Organisation

Nous pouvons donner trois institutions fondant l'ESS: les coopératives, les mutuelles et les structures collectives (associations et fondations).

Les entreprises de type coopérative sont importantes dans l'agriculture, l'industrie et la construction. Elles sont présentes dans le monde entier et elles se sont associées grâce à l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) qui regroupe plus de 750 millions de coopérateurs.<sup>18</sup> Si nous prenons le cas de l'agriculture française, l'ESS représente 11 à 21% des rémunérations versées dans cinq régions (Languedoc-Roussillon, Centre, Picardie, Bretagne et Champagne-Ardenne).<sup>19</sup>

Les mutuelles ou sociétés mutualistes sont des acteurs majeurs de la santé et en particulier dans le système de sécurité sociale. Les mutuelles européennes se regroupent au sein de l'Association Internationale de la Mutualité (AIM). Elle compte plus de 66 millions de membres individuels et environ 110 millions de bénéficiaires.<sup>20</sup> L'objectif de ce type d'organisation est de mutualiser les risques pour qu'ils soient moins importants à l'échelle individuelle. Selon l'étude de Guesnier, les mutuelles, banques-coopératives et coopératives dans le secteur d'activités financières comptent 45 000 établissements et 300 000 salariés. De plus Guesnier souligne que les acteurs mutualistes de l'ESS gardent une offre de proximité contrairement aux banques commerciales et/ou financières. Ce constat montre que l'ESS peut être un éventuel remède contre la désertification qui touche particulièrement certains territoires.

Les biens ou services produits par les associations le sont dans un but non-lucratif. L'Université John Hopkins montre que le secteur non-profit mobilise 28% de la population pour du travail bénévole. Les associations sont plus ou moins importantes en fonction des secteurs. En reprenant l'étude menée par Guesnier, les associations jouent un rôle primordial dans le domaine de l'éducation, la culture et le loisir. 99.1% des établissements sont des associations mais la rémunération des personnes dans ce domaine n'est pas très importante (57.3%) malgré son poids important. A l'inverse dans le domaine de l'accueil, la rémunération atteint plus de 93% alors que les associations ne représentent que 68.9% du secteur. Nous pouvons alors comprendre que certains domaines comme les loisirs et la culture sont plus propices au bénévolat contrairement aux services à la personne.

Pour conclure, nous pouvons alors retenir comme définition de l'ESS, celle du Centre de Documentation Economie Finances (CEDEF) :

*« Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les*

---

<sup>18</sup> Voir la synthèse sur l'évolution du sociétariat de l'ACI jusqu'à nos jours, de D. MIGNOT, J. DEFOURNY et A. LECLERC (1999).

<sup>19</sup> GUESNIER « Poids et place de l'ESS dans les activités économiques, entre les autres acteurs selon les échelles territoriales » Ed L'Harmattan, « Marché des organisations » (2010)

<sup>20</sup> DEFOURNY et DEVELTERE, « Origine et contours de l'économie sociale au nord et au sud » dans l'ouvrage « L'économie sociale au nord et au sud » Editions De Boeck, 1999

*activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques. »*

Maintenant que nous avons posé les fondements et que nous avons choisi une définition pour l'ESS. Nous pouvons aborder les répercussions que cette économie a sur le système dans lequel nous vivons.

## **I.2 – Répercussions sociales et politiques de l'Economie Sociale et Solidaire**

Cette partie a pour objectif de nous éclairer sur les modifications que l'ESS implique dans le domaine public. Nous allons dans un premier temps regarder quelles sont les notions qui découlent de la conception sociale et solidaire. Dans un second temps nous verrons quel est le lien entre les organisations de l'ESS et le secteur public en lui-même avec la figure de gouvernance qu'est l'Etat. Pour finir avec cette approche, nous nous focaliserons sur la possibilité de sortie de la pauvreté à l'aide de l'ESS afin d'illustrer nos propos.

### **I.2.1 – Intérêt général et utilité sociale**

L'intérêt général correspond à la « satisfaction de l'intérêt de la communauté, des citoyens dans son ensemble »<sup>21</sup>. L'intérêt général est donc un outil de fondation de l'action publique et permet de la légitimer.

Bouchard, Bourque, Levesque et Desjardin définissent alors l'intérêt général comme « une somme consensuelle des intérêts individuels » en référence à la théorie de Smith. Une autre définition est donnée C'est l'intérêt général comme « déplacement dialectique des intérêts particuliers ». Il est alors possible de comprendre qu'il existe une multitude d'intérêts communs.

L'Economie Sociale peut être considérée comme « un laboratoire d'expérimentation et d'institutionnalisation des nouvelles pratiques ». L'institutionnalisation de l'Economie Sociale peut être vue comme « une réponse à la non-satisfaction de besoins et d'attentes dans les domaines jusque-là réservé à l'économie marchande et l'économie publique ». Il est donc mis en évidence un rapport de force entre la « vocation sociale » et la vocation marchande au sein de l'Economie Sociale.

En France, la notion d'utilité sociale est peu à peu devenue l'incarnation de la finalité des actions des organisations de l'ESS (GARDIN, JANY-CATRICE, PINAUD, 2017).

---

<sup>21</sup> BOUCHARD, BOURQUE, LEVESQUE, DESJARDIN, « L'évaluation de l'Economie Sociale dans la perspective des nouvelles formes de régulation socio-économiques de l'intérêt général. » 2001, Cahier de Recherche Sociologique

L'évaluation de la contribution de l'Economie Sociale à l'intérêt général n'est pas encore parfaite. Nous pouvons alors basculer de l'intérêt général vers la notion d'utilité sociale qui est présente dans la littérature sur l'ESS.

Selon Lacroix et Slitine, la notion d'utilité sociale est une variante de l'intérêt général. La notion d'intérêt général est à l'origine de l'argumentation qui commence à émerger sur le « caractère d'utilité sociale » des activités associatives (GADREY, 2006).

Il est alors possible de mettre en évidence 10 critères<sup>22</sup> permettant de circonscrire l'utilité sociale selon la CNVA (Conseil National de la Vie Associative, acteur associatif le plus influent) en 1995 :

- 1/ la primauté du projet
- 2/ le fonctionnement démocratique
- 3/ l'apport social de l'association à la collectivité
- 4/ la non-lucrativité
- 5/ la gestion désintéressée
- 6/ la capacité à mobiliser la générosité humaine ou financière
- 7/ le mixage des publics et l'ouverture
- 8/ le secteur d'intervention de l'association est peu ou mal couvert
- 9/ l'existence de financements publics ou parapublics
- 10/ l'existence d'agrèments ministériels ou d'habilitations

Les 10 critères énoncés permettent de guider une analyse sur l'utilité sociale. L'utilité sociale est un concept évolutif et les 10 critères ne doivent pas constituer une limite (GADREY, 2006).

Par la suite la CNVA va faire évoluer ses critères et va publier, en 1996, cinq critères permettant de mettre en évidence l'utilité sociale :

- 1/ la primauté du projet sur l'activité
- 2/ la non-lucrativité et la gestion désintéressée
- 3/ l'apport social des associations à la collectivité
- 4/ le fonctionnement démocratique de l'organisation
- 5/ l'existence d'agrèments

Le rapport Goulard<sup>23</sup> précise que les critères de jugements sont nécessaires au traitement fiscal des associations. Les conclusions du rapport sont très négatives en ce qui concerne l'intérêt d'une

---

<sup>22</sup> Critères issus de GADREY, « L'utilité sociale en question : à la recherche de conventions, de critères et de méthodes d'évaluation. » in Jean-Noël Chopart et al., Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire, 2006, La Découverte | « Recherches »

<sup>23</sup> Rapport étudié par Gadrey dans son article de 2006

reconnaissance de l'utilité sociale des associations par un label. Contrairement à Goulard, Lipietz<sup>24</sup> est en faveur de la mise en place d'un label. Pour Lipietz, l'utilité sociale des associations peut être définie comme « l'action en faveur des pauvres, plus précisément des « non-solvables » ». De plus, l'utilité sociale, « dans sa composante de production de liens sociaux de proximités ou de capital social ou de patrimoine collectif sur le territoire », justifie les spécificités réglementaires et fiscales accordées aux associations. Lipietz confirme donc la nécessité d'un label qui doit se fonder sur les objectifs et l'organisation interne des associations.

Selon Gadrey, l'enjeu est de tracer une frontière entre d'un côté l'ESS et l'économie privée ainsi que publique de l'autre côté. L'utilité sociale doit donc « servir à marquer un territoire en revendiquant des régulations spécifiques, juridiques et fiscales ».

L'utilité sociale est principalement destinée à « encadrer » essentiellement les associations qui rendent des services personnels à des utilisateurs autres que les membres de l'association et font payer ces services dans des proportions différentes. L'utilité sociale concerne donc peu d'associations.

L'apparition de cette notion d'utilité sociale date de 1973 où le Conseil d'Etat la qualifie de « critère devant caractériser l'activité des associations qui souhaitent bénéficier du régime d'exonération des impôts commerciaux accordé à une structure non lucrative »<sup>25</sup>.

Selon l'administration fiscale « est utilité sociale l'activité qui tend à satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou qui l'est de façon peu satisfaisante »<sup>26</sup>.

Par la suite, l'utilité sociale est précisée comme « recouvrant des finalités spécifiques en termes de Produits et de Publics ainsi que des pratiques de Prix et de Publicité. Il s'agit des « quatre P ». Gadrey a également évoqué les quatre P dans son analyse. Cette règle émane d'instructions fiscales successives et a pour objectif un traitement « équitable » des rapports entre l'ESS et le secteur privé lucratif. Gadrey énonce aussi que le critère de la gestion désintéressée est nécessaire mais non suffisant. Il est également important de prendre en compte l'importance plus ou moins grande de la concurrence entre l'organisation de l'ESS qui souhaite un avantage fiscale et les entreprises privées.

Le statut des organisations de l'ESS n'est pas suffisant pour démontrer l'utilité sociale (LACROIX, STILINE, 2016). Par conséquent l'évaluation de cette utilité est pertinente pour « asseoir leur légitimité concurrentielle et témoigner de leur fiabilité ».

---

<sup>24</sup> LIPIETZ, « L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale. » 1998

<sup>25</sup> LACROIX, SLITINE, « L'Economie Sociale et Solidaire » 2016, Que sais-je ? | Puf

<sup>26</sup> RICHEL-BATTESTI, TROUVE, ROUSSEAU, EME, FRAISSE, « Evaluer l'Economie Sociale et Solidaire en France : bilan sociétal, utilité sociale et épreuve identitaire. » 2008, Economie et Solidarité

L'évaluation de l'utilité sociale des organisations de l'ESS permet donc de cibler les apports des organisations au territoire, à la société et aux bénéficiaires/ clients. L'objectif est également de vérifier la cohérence des projets ainsi que d'améliorer les pratiques et les activités (LACROIX, STILINE, 2016).

Lacroix et Slitine nous indiquent que la mise en place de méthodologie d'évaluation de l'utilité sociale a eu pour effet de « transformer la valorisation de l'utilité sociale en mesure de l'impact social ».

Il est possible de mettre en avant une grille d'analyse du bilan sociétal et d'utilité sociale pour les organisations (RICHEZ-BATTESTI, TROUVE, ROUSSEAU, EME, FRAISSE, 2008). Cette grille comporte 9 axes à prendre en considération.

- 1/ la demande d'évaluation
- 2/ l'exécution de l'évaluation
- 3/ la participation des acteurs évalués
- 4/ le niveau de l'évaluation
- 5/ l'objet de l'évaluation
- 6/ les méthodes et les outils d'évaluation
- 7/ les types d'indicateurs
- 8/ les critères d'évaluation
- 9/ la temporalité

Ces axes nous permettent donc de guider une analyse afin de justifier l'utilité sociale des organisations de l'ESS.

Les critères pris en considération pour l'utilité sociale sont : la non-lucrativité, la gestion désintéressée et le prix inférieur au marché. Nous avons donc un consensus des critères de Richez-Battesti, Trouvé, Rouesseau, Eme et Fraisse avec ceux énoncés par Gadrey. L'utilité sociale justifie donc les avantages fiscaux et la limitation de la concurrence pour les Pouvoirs Publics<sup>27</sup>.

Il faut savoir que L'Etat est en faveur d'une co-construction de l'intérêt général. Il faut cependant rester prudent puisque cela reste dans le but d'économiser l'action publique (NOGUES, 2018).

Au vu de l'existence d'une relation entre les Pouvoirs Publics et les organisations de l'ESS, nous pouvons alors nous pencher sur la relation entre l'Etat et l'ESS.

---

<sup>27</sup> RICHEZ-BATTESTI, TROUVE, ROUSSEAU, EME, FRAISSE, « Evaluer l'Economie Sociale et Solidaire en France : bilan sociétal, utilité sociale et épreuve identitaire. » 2008, Economie et Solidarité

## I.2.2 – L’Etat et l’ESS : de la nature de leur relation à leurs différences

Pour commencer, il faut savoir qu’« aucun Pouvoir Public n’est en mesure de générer l’ESS ni de l’animer » (DRAPERI, 2018).

Il est intéressant de remarquer que les entreprises de l’ESS possèdent une double dimension : socio-politique et socio-économique (DEMOUSTIER, RICHEZ-BATTESTI, 2010).

Premièrement, selon Demoustier et Richez-Battesti, la gouvernance territoriale est un phénomène porteur de stabilité et d’instabilité. Croissard et Pecquemot<sup>28</sup> ajoutent que les institutions publiques n’ont pas le monopole de l’organisation territoriale.

Deuxièmement, le mode de régulation correspond à « la série d’institution de règle du jeu et de convention marchande et non-marchande qu’implique des rationalités situées » (DEMOUSTIER, RICHEZ-BATTESTI, 2010).

A l’égard de cette double dimension, nous pouvons alors comprendre qu’il existe une complémentarité entre Economie Sociale et l’action publique. Il est possible de remarquer que cette complémentarité ainsi que la coopération sont mises à mal par la marchandisation des activités (DEMOUSTIER, 2018). De plus l’Economie Solidaire peut être considérée comme un acteur direct de la démocratisation de la société civile et du service publique. Les activités sont inscrites dans l’espace public et participent à la régulation publique. Pestoff<sup>29</sup> souligne que la coproduction peut être définie comme une « nouvelle gestion publique » par rapport à la « nouvelle gouvernance publique ».

Nous pouvons alors recenser différents modes d’interactions entre l’Economie Sociale, le Marché et l’Etat. « La nature des relations entre ESS et collectivités publiques varie en fonction de la définition et du rôle de l’ESS, tout comme de la manière dont est défini l’intérêt général » (DEMOUSTIER, 2018). Ces interactions peuvent être de l’ordre de la substitution, de la complémentarité, de la concurrence ou encore de la subsidiarité (BOUCHARD, BOURQUE, LEVESQUE, DESJARDIN, 2001). Demoustier aborde également une typologie des relations entre ESS et Etat. Nous retrouvons la complémentarité entre les deux acteurs. A celle-ci est ajoutée à la coopération. Ensuite nous retrouvons la notion de co-construction avec la co-production et enfin le développement autonome ou la mise en sous-traitance (DEMOUSTIER, 2018).

Les organisations de l’ESS sont contraintes par des régulations, des contrôles et des tutelles venant de l’Etat (EME, 2006). Il est alors possible de qualifier cette régulation de verticale puisque qu’elle vient

---

<sup>28</sup> Cités dans DEMOUSTIER, RICHEZ-BATTESTI, « Introduction. Les organisations de l’Economie Sociale et Solidaire : Gouvernance, Régulation et Territoire. » 2010, Lavoisier | « Géographie, économie, société »

<sup>29</sup> Dans DEMOUSTIER, « Economie Social et Solidaire et Etat, à la Recherche d’un partenariat pour l’action. Sous la direction de Jean-Claude Barbier. » 2018, Recma

des institutions publiques qui sont au-dessus des organisations de l'ESS. Cette notion s'oppose à la régulation horizontale venant des partenariats entre organisations.

Selon Eme, les acteurs de l'ESS « interviennent à cause d'une incitation de l'Etat ou par glissement d'une mission publique vers une association autonome ». Eme nous apprend également que l'ESS joue un rôle légitime puisqu'elle pallie les « défaillances des pouvoirs publics en matière d'offre qualitative comme quantitative de biens collectifs ou mixtes » (WEISBORD 1975, ROSE-ACKERMAN 1986).

Les entreprises de l'Economie Sociale sont donc des intermédiaires entre la communauté et les Pouvoirs Publics. Afin de conserver leur légitimité, les acteurs de l'Economie Sociale ne peuvent pas être « instrumentalisés par les Pouvoirs Publics » (BOUCHARD, BOURQUE, LEVESQUE, DESJARDIN, 2001). Selon Moreau, « la liquidation progressive de l'« économie dirigée », qui s'est accélérée au cours des quinze dernières années, a petit à petit fait disparaître l'instrumentalisation de l'économie sociale comme celle d'autres acteurs de l'économie ». A cela s'ajoute que « Théoriquement, n'étant plus instrumentalisées, nos organisations ne reçoivent plus d'aide, mais ne subissent plus les contraintes entraînées par ces aides ; et quand elles continuent à en bénéficier, c'est dans les mêmes conditions que les autres entreprises »<sup>30</sup>. Il y a donc des inconvénients et des avantages à l'instrumentalisation des organisations de l'ESS. Notons que l'inconvénient principal est la perte d'autonomie dans les décisions et l'avantage principal est financier.

Nogues nous apprend que des « rapports de l'ESS avec les pouvoirs publics se nouaient de plus en plus souvent dans les territoires et avec les collectivités territoriales ». En effet c'est au niveau local que l'on peut observer les relations entre les organisations de l'ESS et les Pouvoirs Publics. Il faut noter que ces relations dépendent du bon vouloir des élus (EME, 2006). Il existe un intérêt des Pouvoirs Publics locaux pour les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire. Cet intérêt repose sur leurs spécificités qui semblent bien s'accorder à la nécessité de croissance de l'ancrage territorial des activités et des emplois selon Demoustier et Richez-Battesti. Nous pouvons donc comprendre que les Pouvoirs Publics s'inspirent des organisations de l'ESS. L'apport de Draperi nous montre que l'ESS se transforme aussi face aux « modifications de l'action publique, que ce soit au niveau national ou à l'échelle locale »<sup>31</sup>. Il y a donc une relation à double sens entre ESS et Pouvoirs Publics.

Les organisations de l'Economie Sociale et Solidaire ont participé aux politiques d'aménagements du territoire par la déconcentration des grandes coopératives industrielles et certaines mutuelles (DEMOUSTIER, RICHEZ-BATTESTI, 2010). Les entreprises d'ESS peuvent donc s'affirmer comme acteurs de la gouvernance territoriale et comme régulateurs du territoire. Itçaina<sup>32</sup> nous indique que de

---

<sup>30</sup> MOREAU, « Pour une étude des rapports entre l'État et l'économie sociale : spontanéité et instrumentalisation. » 2002, Recma

<sup>31</sup> DRAPERI, « Quand les Pouvoirs Publics qualifient l'ESS. » 2018, Association Recma | « RECMA »

<sup>32</sup> Dans DEMOUSTIER, RICHEZ-BATTESTI, « Introduction. Les organisations de l'Economie Sociale et Solidaire : Gouvernance, Régulation et Territoire. » 2010, Lavoisier | « Géographie, économie, société »

nouveaux réseaux de gouvernance multiniveaux émergent et l'ESS y joue un rôle important. Les interactions entre les acteurs de l'ESS et les Pouvoirs Publics évoluent donc avec des modalités qui leurs sont propres (DEMOUSTIER, RICHEZ-BATTESTI, 2010).

Nous pouvons enrichir notre analyse avec la conception anglo-saxonne des organisations à but non-lucratif. Lipsky et Rathgeb Smith développent trois différences entre le gouvernement et les organisations sans but lucratif. Premièrement, les organisations sans but lucratif sont plus tolérantes à l'égard des procédures de sélection des clients qui ne sont pas fondé sur la norme d'équité de l'Etat. Deuxièmement, les organisations sans but lucratif s'efforcent de répondre aux clients individuels même au détriment d'autres objectifs stratégiques alors que les agences gouvernementales essaient de répartir uniformément les ressources sur les populations affectées. Troisièmement, les agences publiques et privées peuvent sélectionner leurs clients en fonction de leur capacité à être efficaces avec eux.

Malgré les différentes normes organisationnelles, les responsables gouvernementaux utilisent de plus en plus les organisations sans but lucratif pour fournir des services publics (LIPSKY, RATHGEB SMITH, 1989).

Il est alors possible de mettre en évidence 6 remarques<sup>33</sup> quant à la croissance des contrats entre l'Etat et les organisations de l'ESS :

- 1/ Les agences gouvernementales répondent plus rapidement et efficacement aux problématiques grâce aux contrats établis.
- 2/ Les fonctionnaires peuvent acheter des services spécifiques difficiles à développer.
- 3/ Le gouvernement peut changer l'orientation des programmes en toute impunité et diminuer les services plus facilement.
- 4/ L'Etat peut éviter les coûts politiques en utilisant les organisations sans but lucratif.
- 5/ Il y a un transfert, au moins en partie, des risques politiques et financiers de l'Etat vers le secteur sans but lucratif.
- 6/ Il y a une économie d'agent pour le gouvernement avec, d'une part les gains d'efficacité liés à la concurrence, et d'autre part les contrats à bas prix des organisations sans but lucratif liés aux salaires inférieurs.

Nous pouvons donc en déduire qu'il existe une dépendance mutuelle entre l'Etat et ses prestataires du secteur sans but lucratif (LIPSKY, RATHGEB SMITH, 1989).

Néanmoins « les rapports entre associations et collectivités publiques ne se sont pas améliorés et les disparités entre les différents publics se sont accrues » (DEMOUSTIER, 2018). « Il est également

---

<sup>33</sup> Remarques tirées de LIPSKY, RATHGEB SMITH, « Nonprofit Organizations, Government, and the Welfare State » 1989, Political Science Quarterly, The Academy of Political Science

intéressant d'observer que, vus de l'ESS, les Pouvoirs Publics jouent un rôle important mais jamais essentiel » (DRAPERI, 2018)

Il est possible de conclure que le maintien des organisations de l'Economie Sociale et Solidaire en dehors du champ politique se réalise, selon Nogues, en les réduisant à des « simples opérateurs économiques ». Il n'y a donc toujours pas de stabilité dans la relation entre l'Etat et l'ESS mais une reconfiguration permanente (NOGUES, 2018).

Nous avons évoqué l'utilisation de l'ESS par les Pouvoirs Publics. Nous pouvons alors nous demander dans quel domaine cela se produit. Pour mieux comprendre la situation nous allons maintenant nous consacrer à la question de la pauvreté.

### **I.2.3 - ESS : un dispositif contre la pauvreté**

Selon le Labo de l'ESS, l'Economie Sociale et Solidaire permet d'inclure dans la société les personnes en difficultés et cela dans le long terme. Il est donc mis en avant la notion de cohésion sociale de l'ESS. Le Labo nous indique également que cette économie « est un levier essentiel de la lutte contre la pauvreté, où le secteur privé est très peu présent, la plupart des actions sont en effet menées par des acteurs de l'ESS ». <sup>34</sup>

Il est possible de remarquer que la mobilisation sociale émerge quand les « effets des processus d'appauvrissement se font ressentir » (KLEIN, 2012).

Les organisations de l'ESS aident les personnes dans une situation de pauvreté dans différents domaines. En effet les acteurs de l'ESS sont à l'origine de création d'emplois qui aide à la sortie de la pauvreté. De plus on retrouve des acteurs dans la collecte et distribution alimentaire. Le réseau Banque Alimentaire ou les Restos du cœur en sont deux exemples. Il y a aussi de l'aide dans le domaine du logement où les organisations de l'ESS agissent et investissent à travers les centres d'hébergement associatifs par exemple. Il existe aussi une aide plus généraliste avec la proposition de services sociaux comme le font le Secours Populaire ou le Secours Catholique. Klein nous indique dans son travail que « les projets locaux ancrés dans l'ESS agiraient positivement sur la création d'emplois, sur la réinsertion des exclus et sur la distribution de services aux citoyens les plus démunis ».

Nous avons donné ici des exemples français mais la lutte contre la pauvreté via les acteurs de l'ESS existe aussi dans d'autres pays. Nous allons voir successivement dans le Nord le cas du Québec et dans le Sud le cas des Philippines.

---

<sup>34</sup> Article « Pauvreté et inclusion sociale » (décembre 2012) en ligne sur le site : <http://www.lelabo-ess.org/pauvrete-et-inclusion-sociale.html>

## A / Le cas du Québec : l'analyse de Klein

Nous pouvons commencer par observer une association faisant partie de l'ESS. Nous verrons ensuite quelles sont les critères importants que nous pouvons retenir.

La NA Rive à Montréal est une association qui au départ aidait les immigrants haïtiens à apprendre le français pour s'intégrer au Québec. Par la suite l'association s'est diversifiée en offrant des formations notamment en cuisine ce qui lui a permis d'ouvrir un service de traiteur. Elle a pu finir tant bien que mal par créer un bistrot ayant pignon sur rue.

Klein nous indique que l'élargissement des services proposés par l'association (formation) répond à une demande locale suite à la crise économique des années 80. L'association permet à un public plus large de s'adapter à la situation économique et évite donc l'exclusion et le risque de tomber dans la pauvreté.

La création d'un service de restauration permet selon Klein, l'insertion et le maintien de l'emploi pour les personnes « éloignées du marché du travail ».

L'étude du Québec permet à Klein<sup>35</sup> de mettre en avant cinq « facteurs influençant la réussite des initiatives qui s'appuient sur l'ESS » :

1/ « le leadership socialement construit » : il est nécessaire que le leadership (influence d'un individu sur le reste du groupe) de l'association soit à la fois reconnu par les membres de l'organisation et par les personnes extérieures à l'organisation. Afin de favoriser l'innovation, la prise de parole, l'implication citoyenne et la capacité d'agir, il faut que le leadership soit participatif.

2/ « la capacité à combiner des ressources endogènes et exogènes » : les acteurs de l'ESS doivent donc hybrider les ressources extérieures à l'organisation comme les ressources mis à disposition par l'Etat ou le marché et les ressources intérieures à l'organisation comme le capital humain.

3/ « la capacité collective à générer des compromis » : des tensions et débats peuvent apparaître au sein d'une organisation. Il est donc nécessaire de créer des consensus afin d'obtenir des accords et des actions durables.

4/ « l'utilisation créative des programmes publics » : les organisations de l'ESS doivent prendre les programmes publics comme un outil et non comme une finalité. Les organisations doivent aller au-delà du programme pour répondre aux besoins des personnes.

---

<sup>35</sup> KLEIN, « L'économie sociale et solidaire et la lutte contre la pauvreté en milieu local : le cas du Québec. » 2012, Recma

5/ « la construction d'identités positives et d'appartenances communes » : il faut que les organisations soient en mesure de redonner de l'estime de soi aux personnes vulnérables et que les stigmates deviennent une force.

Avec l'observation du Québec, nous pouvons déduire que l'ESS doit être vue comme un dispositif de dynamisation. « La lutte territoriale contre la pauvreté et l'exclusion doit compter sur une présence forte de l'Etat ». Il doit y avoir une complémentarité entre les organisations de l'ESS et les structures gouvernementales, selon Klein, et non une substitution.

#### B/ Le cas des Philippines : l'analyse de Dacanay

Dans cette partie nous allons voir que l'ESS aux Philippines se traduit par la création d'entreprises sociales dans lesquelles les personnes pauvres sont fortement impliquées. Nous verrons d'abord les formes d'entreprises qui existent. Ensuite nous verrons les modèles qui en découlent.

L'entreprise sociale est définie<sup>36</sup> comme « la promotion et la construction d'entreprises ou organisations qui créent des richesses, avec l'intention de faire bénéficier non seulement des personnes ou des familles, mais aussi un territoire délimité, un secteur ou une communauté, concernant généralement le grand public ou les secteurs marginalisés de la société » (Dacanay, 2004). Il y a alors une différence entre l'entreprise sociale et l'entreprise privée basée sur les bénéficiaires de la richesse créée par l'entreprise.

L'étude de l'Institut pour l'Entrepreneuriat Social en Asie (IESA) menée en 2011-2012 montre que les entreprises sociales sont « des réponses à la pauvreté systémique et généralisée, aux inégalités et à l'incapacité des institutions de l'Etat et du marché à solutionner ces problèmes dans les pays en voie de développement tels que les Philippines ». Nous pouvons alors comprendre que les entreprises sociales sont au service d'une « mission sociale », avec comme premier objectif de réduire la pauvreté. Il existe également derrière l'objectif social, l'objectif financier. En effet les entreprises sociales ne bénéficient pas de subventions ou d'aide de la part du gouvernement. C'est donc la production et la vente de biens et/ou services qui leur permettent d'assurer leur viabilité. Dacanay nous indique que les entreprises sociales « aident les pauvres à développer leurs ressources et leurs capacités, pour sortir de la pauvreté et devenir des citoyens productifs, dans le cadre de marchés éthiques et dans l'économie sociale ». Nous avons donc confirmation qu'aux Philippines l'ESS est utilisé comme moyen de lutte contre la pauvreté.

Il est possible de voir que les entreprises sociales peuvent prendre différentes formes : coopératives sociales, organisations de microfinance, organisation de commerce équitable, organisation de développement commerciale et entreprises sociales de nouvelles générations (« établies par de jeunes

---

<sup>36</sup> Définition donnée dans DACANAY, « ESS, Entreprise sociale et pauvreté : l'exemple des Philippines. » 2016, Recma

professionnels ou entrepreneurs dont la mission sociale est d'aider les pauvres »<sup>37</sup>. Les pauvres peuvent alors avoir des places différentes dans ces organisations. Ils peuvent être fournisseurs, salariés ou encore clients. Aux Philippines, il existe deux rôles pour les personnes pauvres. Le premier rôle est un rôle transactionnel c'est-à-dire qu'ils effectuent un échange de bien ou service leur permettant de gagner de l'argent. Le deuxième rôle est transformationnel, il y a une participation des personnes pauvres aux efforts collectifs permettant une amélioration de la qualité de vie.

Nous pouvons alors conclure du cas des Philippines que les entreprises sociales permettent l'autonomie des parties prenantes ainsi que l'engagement de celles-ci. Il faut bien noter que « les entreprises sociales engageant les pauvres comme principaux intervenants peuvent constituer un outil efficace d'éradication de la pauvreté » (DACANAY, 2016).

Nous avons donc vu que deux types de stratégies pour lutter contre la pauvreté sont possibles. La première repose sur les « modèles de gouvernance caractérisés par le partenariat, la co-construction et la co-production des services ainsi que sur la combinaison de logiques sociales et économiques différentes » (KLEIN, RAUFFLET, 2014). La seconde repose sur le principe de la création d'entreprises sociales. Nous avons donc les conceptions européennes de l'ESS en première stratégie et les conceptions anglo-saxonnes en seconde stratégie.

« L'État a ainsi tendance à transférer la responsabilité de la lutte contre la pauvreté et l'insertion sociale à la société civile ». <sup>38</sup> C'est ce que l'on peut remarquer avec le « plan pauvreté »<sup>39</sup> qui fait référence à l'ESS, lancé en 2018 en France. Ce plan se repose en partie sur les organisations de l'ESS notamment dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Nous pouvons constater grâce à cette partie que l'ESS influe sur des concepts comme l'intérêt général et l'utilité sociale. Par conséquent l'Etat prend en considération l'ESS à la fois au travers des liens qu'il unit et de l'utilisation qu'il peut en faire. Il y a donc une perspective d'atteinte des objectifs sociaux en reliant l'ESS aux politiques publiques.

Il est alors pertinent de se demander en quoi l'ESS peut être un outil intéressant.

---

<sup>37</sup> DACANAY, « ESS, Entreprise sociale et pauvreté : l'exemple des Philippines. » 2016, Recma

<sup>38</sup> KLEIN, RAUFFLET, « La lutte contre la pauvreté : modèles d'action locale. » 2014, Revue Interventions économiques

<sup>39</sup> Source : [http://www.esspace.fr/actualite\\_plan-contre-la-pauvrete\\_175.html](http://www.esspace.fr/actualite_plan-contre-la-pauvrete_175.html)

### **I.3 – L’Economie Sociale et Solidaire : un outil ?**

Cette partie va nous permettre d’aborder la notion d’outil que l’on peut donner à l’ESS. Nous allons décliner cette approche en trois volets : réaction face à un choc, place dans un modèle de développement et contribution à un domaine spécifique. L’objectif est d’avoir une vision globale de la position de l’ESS.

#### **I.3.1 – Réaction de l’ESS face à un choc : la crise économique**

Selon Demoustier et Colletis, l’ESS a la capacité de résister aux fluctuations économiques.

Nous pouvons alors commencer par le constat de Chatterton<sup>40</sup>.

En Argentine, la crise de 2001 a fait apparaître une multitude de groupes autonomes pour pallier les problèmes de la crise. Ces groupes peuvent être considérés comme faisant partie de l’ESS. Il a été mis en place de l’auto-organisation, de l’entraide et de la solidarité. L’objectif est de développer une véritable alternative au système économique capitaliste (Chatterton, 2017).

De ce fait nous pouvons nous demander si l’ESS est apparue ou s’est renforcée en France suite à la crise. Il est possible de voir l’ESS comme un moyen d’amortir les crises. En effet avec la protection sociale et, de manière plus générale, avec les actions de redistribution de l’Etat, les acteurs de l’ESS ont permis de diminuer les effets de la crise des années 2000 (DEMOUSTIER, COLLETIS, 2012). 2000 – 2010 marque pour l’ESS une période de croissance régulière de l’emploi (+23%). Cette croissance de l’emploi est alors plus forte dans l’ESS que dans l’économie privée (+7%)<sup>41</sup>.

Les crises permettent aux organisations de l’ESS de participer à la construction d’un mode de développement plus équilibré, plus durable, plus solidaire et mieux régulé selon Demoustier et Colletis. La promotion des échanges plus équitables et le soutien des formes de production plus soutenables sont également évoqués par Fremeaux comme des critères importants de l’ESS.

Les organisations de l’ESS sont plus stables, moins sensibles aux aléas conjoncturels car elles s’appuient sur leurs spécificités de fonctionnement, de gestion et de gouvernance. Effectivement, la stratégie des acteurs de l’ESS repose sur une vision de long terme contrairement aux acteurs du secteur privé privilégiant le retour sur investissement (DEMOUSTIER, COLLETIS, 2012).

Bien que l’ESS soit vue par quelques hauts fonctionnaires comme un moyen alternatif de remplir les missions que l’action publique peine à assurer (FREMEAUX, 2013), elle est encore peu reconnue

---

<sup>40</sup> CHATTERTON, « Being a Zapatista wherever you are: reflections on academic-activist practice from Latin America to the UK. » in *Towards just and sustainable economies*, 2017, Bristol University Press, Policy Press

<sup>41</sup> Données de Recherches et Solidarités, 2010

comme un moyen de conjuguer le développement économique et le développement social. En effet l'ESS joue actuellement un rôle contra-cyclique et peut assumer la fonction d'innovation sociale<sup>42</sup>.

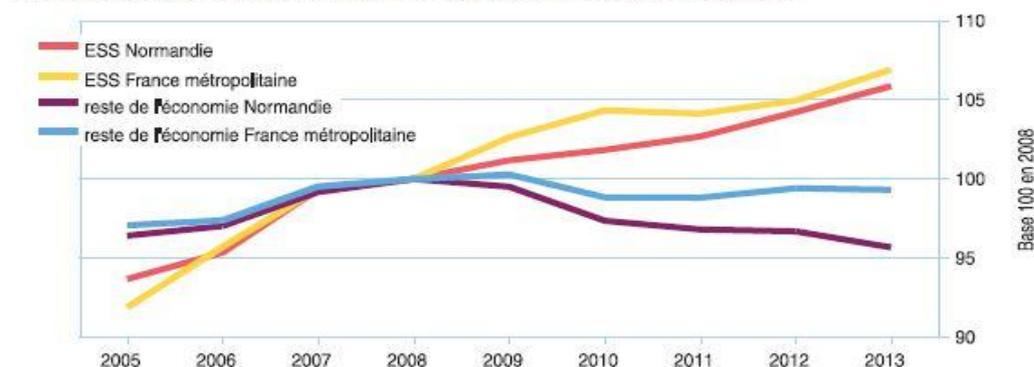
L'analyse de Demoustier et Colletis nous montre que les crises économiques ont des conséquences sur les organisations de l'ESS. Nous pouvons remarquer que des contraintes apparaissent. Les associations sanitaires et sociales font face à une double contrainte : une augmentation du public et une baisse des budgets. Les associations d'éducation populaire font également face à la contrainte budgétaire puisqu'elles voient leurs finances diminuer. Il y a donc un report de la prise en charge des personnes de plus en plus nombreuses sur le secteur associatif mais celui-ci voit ses moyens d'action diminuer dans le même temps. Il émerge donc un problème de financement grave pour le bon accès aux biens et services de l'ESS.

Pour mieux comprendre les faits que nous avons évoqués précédemment, il est pertinent de nous pencher sur les données de l'INSEE, plus particulièrement sur les données de la Normandie. Nous avons choisi une approche régionale afin de mieux décrypter l'influence de l'ESS sur un territoire connu<sup>43</sup>.

L'INSEE nous indique que l'emploi dans l'ESS augmente de +6% contre une baisse de -4.3% dans les autres secteurs de l'économie en Normandie. Cette variation suit la tendance générale de la France métropolitaine à la même période comme le montre le graphique 1. Il y a donc un renforcement du poids de l'ESS suite à la crise. Cela peut s'expliquer par les valeurs que porte l'ESS puisque Frémeaux nous rappelle que l'Economie Solidaire est née en réponse à la crise. Les organisations ont donc comme objectif de donner du travail aux personnes victimes du chômage de masse.

### 3 Malgré la crise, les effectifs de l'ESS restent en constante augmentation

Évolution de l'emploi dans l'ESS depuis 2005 (emploi salarié et hors agriculture)



Source : Insee, CLAP 2005 à 2013

Graphique 1 : Evolution des emplois dans l'ESS en Normandie depuis 2005

<sup>42</sup> DEMOUSTIER, COLLETIS, « L'économie sociale et solidaire face à la crise : simple résistance ou participation au changement ? » 2012, Recma

<sup>43</sup> Etude de la Normandie et plus particulièrement de la métropole de Rouen au cours de deux projets tutorés (Master EDT) : « Les impacts économiques de l'Armada », 2019 et « Toile industrielle et alimentaire : le cas de la Métropole de Rouen », 2020.

L'INSEE confirme le resserrement du financement associatif évoqué par Demoustier et Colletis.

De plus l'INSEE met en évidence les conséquences sociales de la crise et notamment sur la cohésion. Des organisations de l'ESS ont comme objectif de créer de la cohésion sociale. C'est le cas par exemple de Radio HDR qui est une radio associative située à Rouen dans le quartier des Hauts de Rouen.

*« La crise réduit alors la capacité à répondre aux besoins sociaux des populations les plus fragiles, altérant davantage la cohésion sociale. Malgré tout, entre 2008 et 2013, les associations de l'action sociale restent fortement créatrices d'emplois (+ 3 600 nets). Ces effectifs supplémentaires se déploient majoritairement dans l'aide à domicile (+ 1560) et l'accueil des personnes âgées (+ 680). »<sup>44</sup>*

Nous voyons donc que l'ESS crée des emplois grâce à des domaines importants qui sont l'aide à domicile et l'accueil aux personnes âgées. Nous nous focaliserons sur le service à la personne dans la troisième partie de notre analyse.

Avec les éléments que nous avons vus, il est important de conclure en donnant des caractéristiques montrant que l'ESS peut aider à atténuer les effets d'une crise économique.

Selon Frémeaux<sup>45</sup>, trois défis sont à relever pour que l'ESS puisse être une réponse à la crise. Premièrement, l'ESS doit « accompagner à la sortie du productivisme ». Les spécificités de l'ESS ne font pas de la production de profit une priorité. L'objectif est de répondre aux besoins de la société qui sont mal ou non satisfaits. Deuxièmement, l'ESS doit associer l'efficacité et la solidarité. Face à la concurrence des entreprises privées, il faut que les organisations de l'ESS soient aussi efficaces que les sociétés de capitaux tout en gardant leur vision de l'utilité sociale et leur organisation démocratique. Troisièmement, il faut que l'ESS fasse « vivre la démocratie ». La notion démocratique au sein des organisations de l'ESS est présente avec la règle, « une personne, une voix » dans les décisions. Il est important de conserver la démocratie au sein de ses organisations puisque celle-ci est menacée par la transformation de la gouvernance sociale vers celle d'une société de capitaux.

Au vu de la possibilité de diminution des effets négatifs d'une crise économique avec l'ESS, il est alors possible de se demander dans quelles circonstances l'ESS peut être un modèle de développement.

### **I.3.2 - Un modèle de développement territorial**

Nous pouvons remarquer qu'il existe un lien entre l'ESS et la gouvernance des territoires. Eme<sup>46</sup> met en avant les nouveaux rapports sociaux locaux qui existent avec la décentralisation et la territorialisation.

En effet la gouvernance territoriale contrairement à la gouvernance institutionnelle, fait appel à une multitude d'acteurs. Les acteurs de l'ESS et ceux de la société civile sont donc conviés à faire œuvre de

---

<sup>44</sup> INSEE, « Malgré la crise, toujours plus d'emplois dans l'économie sociale et solidaire normande » 2016

<sup>45</sup> FREMEAUX, « L'Economie Sociale et Solidaire, une réponse à la crise ? » 2013, Revue Projet

<sup>46</sup> Dans EME, « Gouvernance territoriale et mouvements d'Economie Sociale et Solidaire. » 2005, Recma

gouvernance (EME, 2005). Il émerge alors comme caractéristique de la gouvernance territoriale : la coordination et la coopération avec différents acteurs dont ceux de l'ESS. La coproduction de politique publique permet de redonner une cohérence grâce à l'action de solidarité des organisations de l'ESS.

La coopération est une notion également mise en évidence par Artis, Demoustier et Puisant.

« La régulation territoriale peut être qualifiée de politico-coopérative dans le sens où elle est suscitée par les pouvoirs publics locaux et relayée par des collectifs d'organisations locales. Néanmoins, la médiation institutionnelle est éclatée entre plusieurs acteurs publics, qui ont des représentations différentes du rôle de l'ESS sur le territoire, soit autour des initiatives sociales et citoyennes, soit vers la solidarisation des acteurs économiques. »<sup>47</sup>

De ce lien entre gouvernance territoriale et acteurs de l'ESS nous pouvons mettre en lumière une influence dans le développement des territoires.

Il existe une relation à double sens entre le territoire et l'ESS (DEMOUSTIER, 2006). L'ESS est modelée par le territoire et il est modelé par l'ESS en retour. L'ESS permet de modeler le territoire en structurant et en faisant apparaître de nouveaux acteurs locaux, de nouvelles formes de solidarité et de nouvelles activités.

La liaison entre les organisations de l'ESS et le territoire semble a priori naturelle puisque l'ESS émerge de l'action collective et de la proximité géographique (DEMOUSTIER, RICHEZ-BATTESTI, 2010). Dans les faits, Demoustier nous indique que deux dynamiques peuvent être indissociables : les logiques de solidarité sont fondées par le territoire et l'ESS permet une convergence des valeurs, des actions et de la reconstruction de solidarité sur le territoire.

Il est alors possible de donner cinq sens fondamentaux au territoire<sup>48</sup>. Il s'agit :

- d'un espace vital au sens écologique et de l'écosystème
- d'un espace d'exercice et de contrôle du pouvoir
- d'un espace d'organisation et d'efficacité à l'aide de la proximité
- d'un espace vecteur d'une identité grâce à son patrimoine
- d'un espace social, solidaire et démocratique

A l'aide des sens que l'on peut donner au territoire nous pouvons remarquer que l'ESS permet de répondre à des besoins du territoire. Des organisations permettent la protection de l'environnement,

---

<sup>47</sup> ARTIS, DEMOUSTIER, PUISSANT, « Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans les territoires : six études de cas comparées. » 2009, Recma

<sup>48</sup> DEMOUSTIER, « L'Economie Sociale et Solidaire et le développement local. » in Jean-Noël Chopart et al., Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire, 2006, La Découverte | « Recherches »

l'expression de minorité, la création de lien social, la valorisation du patrimoine ou encore le développement culturel.

Ayant qualifié le territoire, nous pouvons alors nous demander comment l'ESS influence la régulation du territoire. Pour cela nous pouvons utiliser les modèles présentés par Artis, Demoustier et Puissant.

Les quatre modèles d'inscription de l'ESS dans la régulation du territoire sont alors :

1/ « La dynamique sectorielle polarisée sur une activité spécialisée renforcée par un processus d'« agglomération » » : l'ESS est alors perçue comme une ressource au service du territoire.

2/ « La dynamique intersectorielle autour d'un « public cible » » : il s'agit de la satisfaction des besoins par une approche professionnelle.

3/ « La dynamique partenariale » : il est mis en évidence la mise en commun des moyens et l'aide des pouvoirs publics.

4/ « La dynamique transversale » : il s'agit d'une approche du territoire dans sa globalité c'est-à-dire avec toutes ses composantes.

« La logique transversale encourage les nouvelles organisations à se structurer en fonction du territoire et à mobiliser les ressources disponibles, non seulement par des pratiques de mutualisation, mais aussi par la construction d'un modèle commun de l'ESS, au risque d'exclure du modèle les organisations de l'ESS plus anciennes, qui gardent un rapport sectoriel au territoire. »<sup>49</sup>

Nous comprenons alors qu'il existe une évolution dans les organisations de l'ESS et que le territoire qui l'impulse peut créer une fracture entre anciennes et nouvelles organisations de l'ESS.

Pour décrire le lien entre ESS et développement, Chaniel et Laville partent des trois principes de circulation de biens et services : principe de marché, principe de redistribution et principe de réciprocité. Un modèle de développement est selon eux, basé sur la synergie entre le Marché et l'Etat. « La redistribution s'autonomise progressivement pour devenir l'expression d'une solidarité abstraite oubliant la dimension réciprocaire de la solidarité vécue » (GAUCHET, 1991).

Il existe alors plusieurs limites<sup>50</sup> :

- Le processus d'institutionnalisation est trop simple.
- Le modèle coopératif devient la référence pour l'ensemble de l'ES : reconnaissance uniquement des associations gestionnaires.
- On « laisse de côté un vaste monde de motivations consuméristes et non instrumentale » (EVERS, 1993)

---

<sup>49</sup> ARTIS, DEMOUSTIER, PUISSANT, « Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans les territoires : six études de cas comparées. » 2009, Recma

<sup>50</sup> CHANIAL, LAVILLE, « Economie Sociale et Solidaire : le modèle français », 2001

La focalisation sur les dimensions organisationnelles de l'ES ne permet pas de saisir la dimension institutionnelle de l'action collective (CHANIAL, LAVILLE, 2001). L'égalité formelle est trop vite assimilée à un fonctionnement démocratique. Selon Chaniel et Laville, le statut de l'organisation de l'ES n'est pas une condition suffisante pour satisfaire le critère de démocratie au sein de l'organisation.

« L'enjeu pour l'ESS est d'établir un partenariat plus étroit avec les pouvoirs publics, afin de co-construire un développement durable des territoires ». <sup>51</sup> Lacroix et Slitine inscrivent leur analyse dans la logique de co-construction qui se rattache à la vision d'Eme.

L'ancrage territorial de l'ESS permet donc la cohésion ainsi que la création d'emplois non délocalisables dans les territoires.

L'ESS permet une augmentation de l'emploi, et c'est particulièrement le cas pour les femmes comme nous l'indique Demoustier. Au niveau local, l'ESS est un employeur inévitable. De plus les organisations de l'ESS participent à la formation des personnes, ce qui aide à l'insertion sur le marché du travail. Les associations de formation peuvent prendre en charge des publics spécifiques et/ou difficiles. L'ESS participe donc aux politiques pour l'emploi. Ce qui est un facteur d'aide au développement pour un territoire.

L'ESS est un bon outil de développement local puisqu'elle participe à l'apparition de nouveaux services et permet la revitalisation des territoires marginalisés ruraux comme urbains (DEMOUSTIER, 2006).

Nous avons donc vu que l'ESS peut intervenir dans la gouvernance territoriale. Il est alors possible de dire que l'ESS peut être un modèle de développement des territoires car ce domaine de l'économie permet de la création d'emplois et des valeurs sociales.

Nous avons cité le domaine du service à la personne précédemment. Nous allons donc nous y consacrer dans la partie suivante.

### **I.3.3 – L'ESS un dispositif adéquat pour le domaine du service à la personne**

Petrella et Richez-Battesti définissent le service à la personne comme « un ensemble très large d'activités qui ont en commun d'intervenir au domicile de la personne afin d'améliorer la qualité de la vie quotidienne, allant de l'aide-ménagère au soutien scolaire en passant par la garde d'enfants, les petits travaux de jardinage ou l'assistance informatique » <sup>52</sup>. Il se distingue alors comme critère du service à la personne : la temporalité (quotidienne ou occasionnelle), la sphère dans laquelle se déroule le service

---

<sup>51</sup> LACROIX, SLITINE, « L'Economie Sociale et Solidaire » 2016, Que sais-je ? | Puf

<sup>52</sup> PETRELLA, RICHEZ-BATTESTI, « Régulation de la qualité dans les services à la personne en France : l'Economie Sociale et Solidaire entre innovation et isomorphisme ? » 2010, Management & Avenir

(privée ou non), le type de personne réalisant le service (professionnel ou informel) et le type structure encadrant le service (collective ou individuelle).

Les services à la personne peuvent s'inscrire dans la conception anglo-saxonne de *social care service* c'est-à-dire les services sociaux. Deux domaines du *care* relevant du service à la personne sont : les services d'accueil des jeunes enfants ainsi que les services d'aide aux personnes âgées dépendantes (JENSON, 1997).

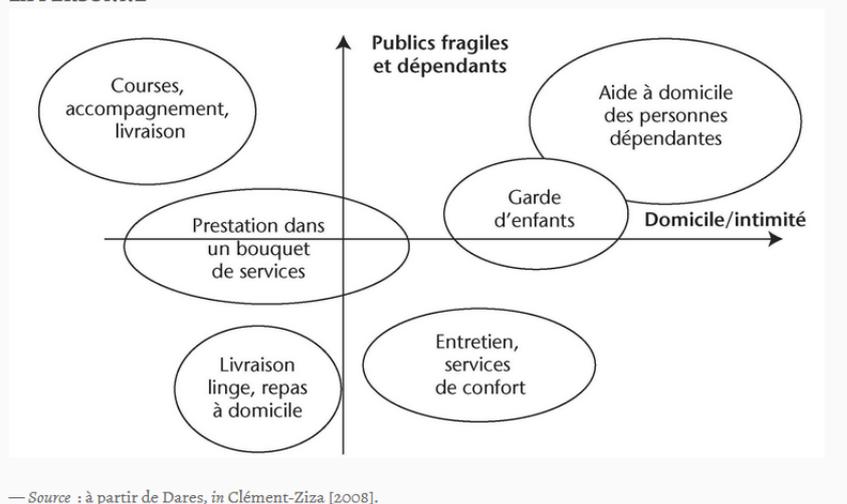
Comme nous l'indique le graphique 2 ci-dessous, il existe une multitude d'interventions du service à la personne. Il est alors possible de définir les services à la personne en fonction de deux éléments : le lieu de la prestation de service et le public qui bénéficie de ce service.

L'axe des abscisses nous montre que les services à la personne peuvent être plus ou moins inclus dans l'intimité. En effet les services de livraison ou de courses se déroulant à l'extérieur du foyer sont peu intimes alors que le service à domicile l'est bien plus puisqu'il a lieu dans une sphère personnelle.

L'axe des ordonnées nous montre qu'il existe une diversité au sein des bénéficiaires du service. Des services de confort vont concerner des personnes peu vulnérables contrairement à l'aide à domicile des personnes dépendantes.

L'aide à domicile des personnes dépendantes est un domaine intéressant puisque nous remarquons qu'il est essentiel à la vie de personnes en difficultés. Ce domaine est complètement en adéquation avec les notions sociale et solidaire de l'ESS.

**GRAPHIQUE LA VARIÉTÉ DES LOGIQUES D'INTERVENTION DANS LES SERVICES À LA PERSONNE**



Graphique 2 : La diversité des services à la personne<sup>53</sup>

<sup>53</sup> Graphique extrait de DEVETTER, JANY-CATRICE, RIBAUT, « Les services à la personne. » 2015, La Découverte

Haddad montre « la pluralité des utilités des services à la personne » avec trois critères :

- L'utilité sociale : elle est générée grâce à l'aide aux personnes fragiles et permet une réduction des inégalités.
- L'utilité économique : les acteurs du service à la personne permettent de créer des emplois et sont à l'origine d'une dynamique dans leur domaine d'activité.
- L'utilité privée : il s'agit de l'utilité que tire le bénéficiaire du service.

Nous avons abordé précédemment la notion d'utilité sociale des organisations de l'ESS. En générant cette utilité les associations ou autres acteurs de l'ESS ont une place dans le domaine du service à la personne. Il est cependant nécessaire de noter que la place de l'ESS est dépendante de la régulation du secteur qui est mise en place (HADDAD, 2009).

Des acteurs associatifs ont choisi de diversifier leurs services et leurs bénéficiaires grâce aux dispositifs mis en places par l'Etat (DEVETTER, JANY-CATRICE, RIBAUT, 2015). La loi Borloo de 2005 permet de développer et de structurer un « quasi-marché » dans le domaine du service à la personne. Le chèque emploi service universel (CESU) est mis en place pour soutenir la demande. Il est également mis en place l'ouverture du marché aux opérateurs privés et la possibilité d'un emploi dans une relation de gré à gré qui permet de soutenir l'offre (PETRELLA, RICHEL-BATTESTI, 2010).

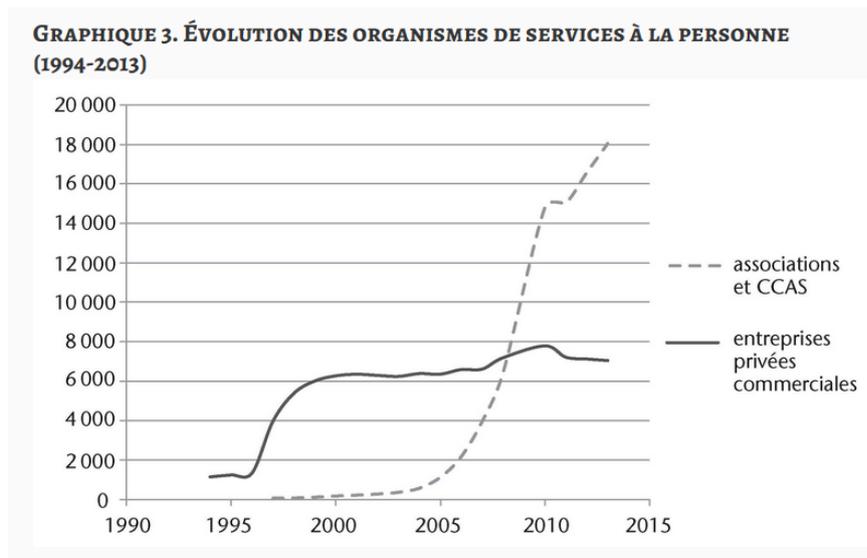
Nous pouvons penser que la loi Borloo a eu des effets sur le secteur des services à la personne puisque « le nombre d'établissements publics, associatifs ou privés a connu une croissance forte sur les quinze dernières années. Cette croissance est, pour la dernière période, le fruit d'un effet de substitution assez net entre les organismes publics et associatifs d'un côté, dont la croissance stagne depuis le début des années 2000, et la très forte hausse des entreprises privées commerciales de l'autre, surtout depuis 2004-2005. »<sup>54</sup>

Le graphique 3 nous montre que les associations et les organismes publics ont augmenté leur prestation de service pour finir par être supérieure aux organismes du secteur privé.

« Les associations ne représentent plus que 57 % de ces organismes prestataires, tandis que les organismes publics (CCAS, etc.) regroupent 7,9 % des effectifs des services à la personne en régime prestataire. Les entreprises privées lucratives, qui ne représentaient pas plus de 2 % de l'emploi prestataire en 2006, regroupent aujourd'hui 35,2 % des emplois en prestataire. » (DEVETTER, JANY-CATRICE, RIBAUT, 2015)

---

<sup>54</sup> DEVETTER, JANY-CATRICE, RIBAUT, « Les services à la personne. » 2015, La Découverte



Graphique 3 : Etude de DEVETTER, JANY-CATRICE, RIBAUT, 2015

Dans leur étude de 2009, Petrella et Richez-Battesti indiquent que « Les transformations dans les formes de gouvernance des services du care se caractérisent par une décentralisation des compétences et une architecture institutionnelle multi-niveaux, une diversification des acteurs concernés par la conception et la mise en œuvre des politiques publiques avec un recours croissant à des prestataires privés, lucratifs ou non, et par des changements importants dans les instruments de politiques publiques, en particulier dans les modes de financement de ces services. »<sup>55</sup>

Il est alors important de considérer la question de la gouvernance dans le secteur du service à la personne. Cette gouvernance peut être verticale, horizontale ou encore citoyenne.

Selon Enjolras, la gouvernance verticale a pour objectif de créer des emplois, réduire l'asymétrie d'information et de répondre aux besoins sociaux qui ne sont pas toujours satisfaits par le marché. Il existe une « pluralité de régulation » et une « multiplicité des mécanismes de solvabilisation » qui crée des difficultés pour les acteurs dont ceux de l'ESS.

La gouvernance horizontale se focalise sur la manière dont les réseaux d'acteurs peuvent se coordonner, coopérer et s'autogouverner (ENJOLRAS, 2010). Par exemple en PACA, il a été mis en place en 2007 un label, PRIDES (Pôle Régional d'Innovation et de Développement Économique Solidaire). L'objectif d'un tel label est d'aider au développement économique et à la création d'emploi dans les services à la personne. « En opposition à une logique de banalisation des services, il souhaite favoriser une offre de services de qualité, construite sur des valeurs de solidarité et de responsabilité sociale et

<sup>55</sup> PETRELLA, RICHEZ-BATTESTI, « Diversité des formes de gouvernance territoriale des politiques sociale et place des organisations d'Economie Sociale et Solidaire regards croisés sur les services de Care en Europe. » 2009, Pôle Sud

environnementale. »<sup>56</sup> Il s'agit alors en terme de gouvernance horizontale d'un instrument de coopération et de mis en réseaux (ENJOLRAS, 2010).

La gouvernance « citoyenne » apparaît dans l'étude de 2009 de Petrella et Richez-Battesti. Ce type de gouvernance est alors caractérisé par la présence de divers acteurs avec une prédominance des acteurs non institutionnels. « Les financements publics sont limités, octroyés projet par projet, pour financer la prise de risque et l'expérimentation. Les règles qui s'appliquent à ces services sont donc le fruit d'une négociation entre acteurs associatifs et publics. Les instances de coordination sont créées par des acteurs locaux non institutionnels et, bien qu'elles soient ouvertes à une diversité de parties prenantes, elles n'intègrent que timidement les partenaires institutionnels » (PETRELLA, RICHEZ-BATTESTI, 2009).

Avec ces trois types de gouvernance, l'ESS trouve sa place dans le domaine du service à la personne et doit alors se soumettre à des normes.

La norme la plus fréquente dans l'ESS est la norme NF 311 (Norme Française). Elle apparaît en 2000 et permet de définir un socle commun « d'engagements de service sur les prestations visant à faciliter, maintenir ou améliorer la vie à domicile » (PETRELLA, RICHEZ-BATTESTI, 2010).

Les principes de la norme NF sont :

- « - Le respect de la déontologie : le respect de la personne, une intervention individualisée, une relation « triangulaire » visant à protéger le client et l'intervenant à domicile.
- L'accueil du client
- L'analyse de la demande
- L'élaboration de l'offre de service, le devis, le contrat et les dispositions pour l'intervention
- La compétence des personnes et le suivi
- Le traitement des réclamations
- L'analyse de la satisfaction des clients »<sup>57</sup>

De plus en plus d'organisation suivent les principes de la norme NF.

La démarche de se soumettre à des normes de la part des organisations de l'ESS fait alors apparaître un « processus d'isomorphisme concurrentiel ». En réaction à la concurrence, notamment du secteur privé, les organisations de l'ESS calquent leurs outils sur ceux du secteur privé pour augmenter leur compétitivité.

---

<sup>56</sup> ENJOLRAS, « Gouvernance verticale, gouvernance horizontale et Economie Sociale et Solidaire : le cas des services à la personne. » 2010, Lavoisier | « Géographie, économie, société »

<sup>57</sup> PETRELLA, RICHEZ-BATTESTI, « Régulation de la qualité dans les services à la personne en France : l'Economie Sociale et Solidaire entre innovation et isomorphisme ? » 2010, Management & Avenir

Nous pouvons conclure notre étude du service à la personne en évoquant les tensions qui existent dans le service à la personne. En effet Haddad nous explique qu'il en existe trois. Premièrement, il y a la tension entre la solidarité et les inégalités. Deuxièmement nous retrouvons la tension entre la logique de service et la logique d'industrie. Troisièmement il y a la tension entre les niveaux de régulation nationale et territoriale. Nous avons donc vu précédemment comment ces tensions se manifestent.

Il faut retenir qu'il existe un fort potentiel de développement pour les services à la personne, et les organisations de l'ESS peuvent y participer. Cependant la mise en concurrence des différents prestataires de service risque de mettre à mal la qualité et l'accès de ces services.

Cette partie sur l'utilisation de l'ESS nous montre bien qu'il y a bien des utilisations possibles de l'ESS qui ont des conséquences positives sur la société. Les externalités positives se manifestent aussi bien face à un choc, que dans un modèle établi ou encore dans un domaine précis. Il y a donc un intérêt à utiliser les stratégies d'ESS et à soutenir les acteurs de cette économie.

Nous pouvons conclure de notre partie I que l'ESS a bel et bien une influence.

Nous avons vu que l'ESS est née à la fois de l'Economie Sociale et de l'Economie Solidaire qui ont des racines profondes dans les sociétés du Nord comme du Sud. Les notions d'intérêt général et d'utilité sociale sont portées par l'ESS et font de ce courant économique un allier des politiques publiques. L'Etat peut alors utiliser les organisations de l'ESS pour combler des besoins mal satisfaits ou compléter des besoins oubliés. Il est logique de penser que les Etats puissent alors passer des contrats avec les acteurs de l'ESS pour sous-traiter leurs missions. Nous pouvons remarquer que la substitution existe mais elle n'est pas la règle. Il est possible d'observer des cas de complémentarité entre les actions de l'Etat et des organisations de l'ESS comme nous avons pu le voir avec les utilisations de l'ESS. L'adaptabilité permet donc à l'ESS d'être utilisée à la fois comme remède aux maux économiques et comme nouveau mode de développement, plus équitable, plus durable et plus social.

Aux vus des contributions de l'ESS, nous pouvons alors nous demander si il existe des perspectives d'évaluation et si oui lesquelles.

## **Partie II : Les perspectives d'évaluation de l'Economie Sociale et Solidaire**

La notion d'évaluation est très importante de nos jours. Il est donc important de savoir si elle peut s'appliquer à l'ESS et si oui par quelles techniques.

Nous allons donc voir ici les perspectives d'évaluation possibles. Pour cela il est indispensable de se concentrer dans un premier temps sur les sujets qui peuvent être évalués. Nous verrons donc les initiatives d'ESS présente dans les pays en voie de développement et les pays développés. Dans un second temps nous nous pencherons sur les méthodes d'évaluation existantes. Enfin nous tenterons d'allier ce que nous avons vu pour proposer un protocole d'évaluation.

## **II.1 – L’ESS une expérience présente au Nord comme au Sud : focus sur trois types d’actions**

Dans cette partie nous allons étudier les différentes initiatives d’ESS qui existent au Nord et au Sud. Les organisations de l’ESS étant présentes dans de nombreux domaines nous nous pencherons uniquement sur un échantillon de trois types d’actions. Nous verrons dans un premier temps les banques alimentaires qui sont caractéristiques des pays développés dit du Nord. Puis nous aborderons les coopératives de recyclage qui sont particulièrement présentes dans les pays en voie de développement dit du Sud. Nous terminerons alors avec les monnaies sociales qui sont des dispositifs présents dans les pays à tous les stades de leur développement.

### **II.1.1 – Deux initiatives d’ESS : l’une au Nord et l’autre au Sud**

#### **A/ Une application spécifique au Nord : les banques alimentaires**

Les banques alimentaires sont des organisations nées dans les pays anglophones et cela explique qu’elles soient principalement étudiées dans les pays anglo-saxons. Il ne faut pas exclure la présence de banques alimentaires dans certains pays du Sud mais leur présence est bien moins significative que dans le Nord. Nous avons donc choisi d’étudier ces organisations à but non-lucratif dans les pays où elles sont le plus nombreuses et où elles ont vu le jour. Nous pouvons facilement trouver des études sur les banques alimentaires américaines et il commence à émerger progressivement des études sur les banques alimentaires européennes. Nous allons donc les aborder successivement.

Les banques alimentaires peuvent être définies comme des organisations à but non lucratif qui récupèrent et réaffectent les surplus alimentaires aux personnes nécessiteuses. Les banques alimentaires ont pour objectif la mise en place de programmes pour collecter la nourriture à partir de dons ou surplus, et la sensibilisation du public contre le gaspillage et les inégalités sociales (COQUE, GONZALEZ-TORRE, 2017). La définition des banques alimentaires peut être alors complétée avec celle de l’aide alimentaire qui regroupe les acteurs et les moyens d’actions.

L’aide alimentaire est définie par Gentilini comme « l’ensemble des mesures qui permettent aux populations vulnérables d’accéder à une alimentation adéquate, sûre et nutritive ». Il peut donc y avoir de la distribution de nourriture, de bons alimentaires ou des transferts en espèces pour aider les personnes en situations difficiles. De plus l’aide peut être fournie par des institutions gouvernementales (aide formelle) ou par des organisations non gouvernementales (aide informelle). Il existe une complémentarité entre ces deux prestataires. Il est observé un mélange du formel et de l’informel dans la réalité. Par conséquent, « les banques alimentaires se caractérisent par des programmes «en nature» et «informels».» (GENTILINI, 2013).

Warshawsky nous montre dans son étude que les bons alimentaires sont importants dans l'aide aux personnes aux Etats-Unis. « Pour de nombreux Américains qui travaillent et qui ne travaillent pas, les coupons alimentaires ont été l'une des plus importantes défenses contre la faim, constituant souvent jusqu'à un tiers du revenu, combiné en espèces et en nature, d'une famille (America's Second Harvest, 2001; Kuhn et al., 1996) »

Selon Coque et Gonzalez-Torre, les banques alimentaires font partie d'une chaîne d'approvisionnement qui génère un produit final. La figure 1<sup>58</sup> montre qu'en amont des banques alimentaires se trouve les donateurs individuels, les industriels, les revendeurs, les supermarchés et autres commerçants ainsi que d'autres banques alimentaires. En effet les banques alimentaires échangent leurs denrées afin de mieux répondre à la demande de nourriture qu'elles doivent satisfaire. Les supermarchés ont de gros potentiels pour la redistribution de nourriture puisqu'il existe un écart entre la date de péremption et de consommation réelle des aliments. C'est grâce aux donateurs privés et publics que les banques alimentaires peuvent redistribuer de la nourriture. Cette distribution se trouve alors en aval et elle peut passer par des centres de distribution (produits bruts) ou des centres de consommation (produits transformés, distribution de repas préparés). Il est alors possible de remarquer que les flux de nourriture sont équilibrés à l'aide du réseau regroupant les banques alimentaires.

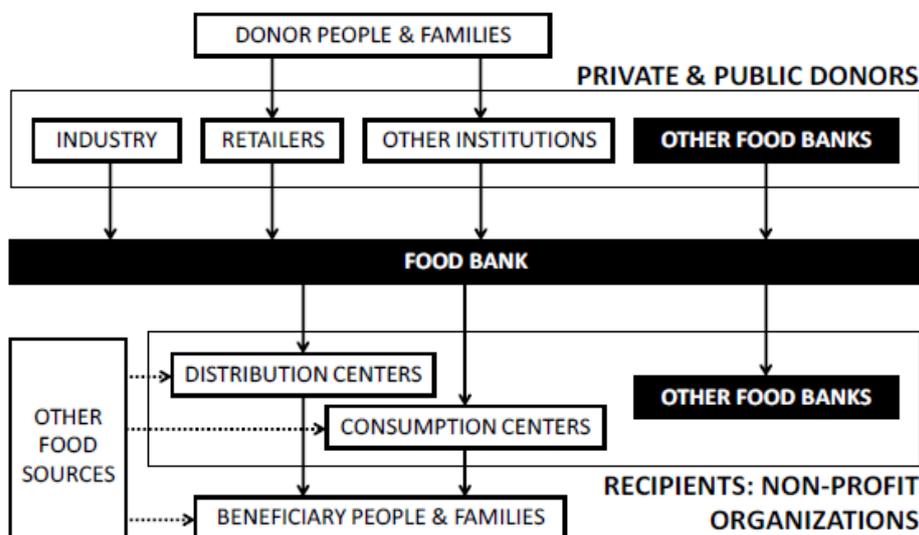


Figure 1 : Banques alimentaires espagnoles dans la chaîne d'approvisionnement de la récupération des aliments

Nous pouvons compléter l'analyse à partir des banques alimentaires espagnoles de Coque et Gonzalez-Torre avec le modèle américain de Feeding America qui comporte quatre étapes :

<sup>58</sup> Source : COQUE, GONZALEZ-TORRE, « Adapting Nonprofit Resources to New Social Demands: The Food Banks in Spain » 2017, MDPI, Sustainability.

- 1- Dons de nourriture par des particuliers, des industries alimentaires et des agences gouvernementales.
- 2- Transport de la nourriture collectée vers les banques alimentaires régionales.
- 3- Stockage des dons avant livraisons aux organisations de distribution locales.
- 4- Distribution des denrées aux personnes qui le nécessitent.

L'étude de la banque alimentaire RA.ME<sup>59</sup> qui s'inscrit dans un réseau national en Grèce, montre qu'en plus de permettre une aide aux personnes dans le besoin alimentaire, les organisations peuvent aider les producteurs locaux et créer de la cohésion sociale. Effectivement RA.ME est une association qui distribue directement la production des agriculteurs aux consommateurs en garantissant un prix plus bas qu'au détail. L'objectif de l'association serait de prendre une autre forme d'organisation de l'ESS. Elle souhaite devenir à long terme une coopérative. Un phénomène apparaît avec le souhait du passage d'association à coopérative pour RA.ME. Il s'agit du coopérativisme. Selon Rakopoulos, cette pensée vise à promouvoir les relations horizontales sur le lieu de travail et à supprimer la distinction capital/travail avec la gestion collective par les travailleurs. Le coopérativisme a acquis une certaine autonomie en protégeant les emplois.

De plus les personnes peuvent profiter des moments de distribution pour se voir et discuter, ce qui permet la création de liens sociaux. Enfin RA.ME et 150 autres banques alimentaires ont mis en évidence, les valeurs de lutte « pour la nourriture » et « contre le fascisme et l'austérité » (RAKOPOULOS, 2014).

La notion d'austérité apparaît car les organisations sans but lucratif ont dû faire face à l'impact de la crise dans le domaine alimentaire. En effet depuis la crise de 2007-2008, les banques alimentaires ont vu croître le nombre de personnes en situation de pauvreté. Elles ont également vu changer la composition des personnes touchées par les problèmes de faim et de malnutrition liés à la baisse de revenus (COQUE, GONZALEZ-TORRE, 2017). Le profil des bénéficiaires comprend « non seulement les sans-abris, les personnes âgées, les pauvres chroniques et d'autres groupes vulnérables ; de plus en plus, les banques alimentaires soutiennent les ménages monoparentaux, les personnes divorcées ou séparées, les adolescents, les «travailleurs pauvres» et même les anciens membres de la famille de la classe moyenne avec des revenus sporadiques et un endettement croissant. » (GENTILINI, 2013).

Les banques alimentaires ont donc dû répondre à l'augmentation des besoins sociaux. Même si elles ont augmenté leurs distributions face à l'augmentation de la demande, il subsiste un écart entre les quantités nécessaires pour aider tous les nécessiteux et les quantités de nourriture qui sont disponibles

---

<sup>59</sup> RAKOPOULOS, « The crisis seen from below, within and against : from solidarity economy to food distribution cooperatives in Greece. » 2014, Springer, *Dialectical Anthropology*

pour la distribution. De plus la crise ayant un impact mondial, il y a eu une baisse des soutiens financiers publics qui ont obligé les banques alimentaires européennes à réduire leur activité ou à chercher des sources de financement privés (COQUE, GONZALEZ-TORRE, 2017).

Il faut noter que les difficultés financières touchent aussi les banques alimentaires américaines comme nous le dit Warshawsky avec l'exemple de Chicago où « les fluctuations du financement public ont créé une dépendance entre les banques alimentaires et les organismes publics et intensifié la concurrence entre les acteurs de ce secteur. »

Selon Warshawsky, les banques alimentaires font face à un problème de financement grave. Ce manque de ressources financières est lourdement accentué par le manque de main d'œuvre. Effectivement il n'y a pas de personne pour rédiger les dossiers de demande de subventions et cela pénalise d'autant plus les organisations. Il faut noter que « dans tous les cas, la présence de bénévoles est nécessaire, compte tenu de la nature de ces organisations basées sur un esprit altruiste, mais leur nombre varie selon les pays » (GONZALEZ-TORRE, LOZANO, ADENSO-DIAZ, 2017).

Une étude sur les banques alimentaires européennes nous indique que « Les activités des banques alimentaires ont été gravement affectées par la crise économique qui a touché les classes moyennes dans toute l'Europe. [...] tous les pays ont pu collecter plus de nourriture, avec une augmentation de la solidarité des consommateurs, des distributeurs et des entreprises, tous sont conscients des problèmes sociaux posés par la crise. »<sup>60</sup>. Cependant, selon Gentilini, les banques alimentaires des pays à revenus élevés ont quand même du mal à suivre les rythmes des besoins actuels. « L'efficacité des opérations des banques alimentaires repose sur la garantie de la disponibilité des produits appropriés en temps opportun. Le fait que les banques alimentaires reçoivent des dons limités pour répondre à la demande croissante appelle à minimiser le gaspillage alimentaire dans tout le système alimentaire. » On retrouve les objectifs des banques alimentaires avec la minimisation du gaspillage.

L'étude des banques alimentaires espagnoles<sup>61</sup> montre que les valeurs des banques alimentaires sont altruistes (répondre aux besoins des personnes en difficultés), environnementales (conservation de l'environnement) et sociétales (aider le public à prendre conscience des problèmes d'inégalité et environnementaux). Cela se retrouve dans les objectifs des banques alimentaires qui se structurent par priorités : 1/ nourrir les personnes, 2/ éviter le gaspillage alimentaire, 3/ sensibiliser la population et 4/ préserver l'environnement.

---

<sup>60</sup> GONZALEZ-TORRE, LOZANO, ADENSO-DIAZ, « Efficiency analysis of the european food banks : some managerial results. » 2017, *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organization*

<sup>61</sup> COQUE, GONZALEZ-TORRE, « Adapting Nonprofit Resources to New Social Demands: The Food Banks in Spain » 2017, MDPI, Sustainability.

En revenant sur l'exemple de la Grèce, nous remarquons que des initiatives de réseaux de distribution de nourriture ont vu le jour face à la crise de 2007. Ces réseaux font partis de l'ESS et sont nés d'une réponse populaire aux difficultés de développement. Il s'agit d'expérimentations alternatives à l'austérité et de la diffusion de groupes anti-intermédiaires « qui affirment opérer dans le cadre des pratiques d'Economie Solidaire ». Il faut noter que 22% de la population grecque bénéficie de ce mouvement (RAKOPOULOS, 2014). Il est alors possible de supposer une corrélation entre le développement des initiatives d'Economie Solidaire en Grèce et la crise.

Selon Rakopoulos, il existe une relation dialectique entre crise et solidarité. Il montre alors que l'Economie Sociale en Grèce apparaît dans et contre les marchés en crises. L'ESS rassemble l'Etat, le marché et la société. Par conséquent les banques alimentaires grecques entrent dans un projet de transformation sociale plus large que la simple réaction aux difficultés engendrées par la crise.

Gentilini nous apprend dans son étude de 2013, qu'il existe un indicateur officiel européen pour mesurer l'insécurité alimentaire. Il prend en considération la fréquence de viande dans l'alimentation, « repas avec de la viande, du poulet ou du poisson tous les deux jours ». Grâce à cet indicateur il est possible de donner des chiffres sur l'insécurité alimentaire. « En 2010, il a été estimé qu'elle affecterait en moyenne 5,8% des ménages de l'UE (15 pays) ; ce taux passe à 8,7% si l'on tient compte des 12 nouveaux États membres de l'UE (27 pays au total), ce qui fait près de 43,6 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire ».<sup>62</sup> Nous pouvons alors comprendre que l'insécurité alimentaire est une question importante et qu'elle est présente dans tous les pays de l'union européenne.

L'étude de Gentilini montre également que 7,2% de la population (des pays à hauts-revenus) totale de l'enquête sont pris en charge par des banques alimentaires. Il nous indique alors « que certains pays avec des dépenses sociales élevées, par exemple la Belgique a tendance à avoir une part plus faible de bénéficiaires de banques alimentaires [...] à l'inverse, les pays avec des dépenses sociales publiques relativement faibles peuvent afficher des bénéficiaires de banques alimentaires plus élevés (par exemple la Slovaquie et les États-Unis). Pourtant, la relation entre les dépenses sociales publiques « officielles » et les niveaux de bénéficiaires des banques alimentaires est loin d'être concluante et mérite une analyse plus approfondie. ».

L'étude d'efficacité des banques alimentaire européenne de GONZALEZ-TORRE, LOZANO, ADENSO-DIAZ montre que « bien que certaines banques alimentaires soient relativement petites, près de la moitié d'entre elles sont plus grandes qu'elles ne devraient l'être et, par conséquent, elles pourraient envisager de se diviser en unités plus petites et plus agiles. [...] Une augmentation de l'efficacité de ces

---

<sup>62</sup> GENTILINI, « Banking on Food: The State of Food Banks in High-income Countries » 2013, IDS Working Paper 415, Institute of Development Studies

banques alimentaires se traduirait par une augmentation significative de la quantité de nourriture distribuée et du nombre de personnes fréquentées par ces banques alimentaires. »

Il faut alors se méfier des dérives de la recherche d'efficacité dans les organisations de l'ESS. Le risque est de tomber dans un compromis quant aux missions et objectifs des banques alimentaires comme nous l'indique Warshawsky pour les banques alimentaires américaines.

Il est possible de titrer trois conclusions de l'étude des banques alimentaire dans les pays à revenus élevés (GENTILINI, 2013). Premièrement, les besoins en aide alimentaire vont probablement augmenter dans un avenir proche. Deuxièmement, il faut réaliser un examen, une évaluation et de la documentation sur les banques alimentaires. Troisièmement, il est important de ne pas confondre les réponses et les causes de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la marginalisation socio-économique.

Nous avons vu les banques alimentaires sous formes associatives. Nous pouvons alors passer à une autre forme institutionnelle de l'ESS qui est la coopérative. Nous allons donc voir dans la partie suivante les coopératives de recyclage.

#### B/ Les coopératives de recyclage : un outil contre la pauvreté au Sud

A l'échelle mondiale, les activités informelles de récupération de déchets sont devenues des activités de substances importantes (GUTBERLET, 2012). Nous pouvons constater que dans certains pays du Sud il existe des coopératives (forme institutionnelles de l'ESS) qui regroupent des recycleurs. Nous allons donc étudier sur ce sujet à présent.

Gutberlet nous indique que le recyclage informel existe depuis longtemps dans les sociétés et qu'il est particulièrement présent dans les pays du Sud. Les groupes de recyclage font donc la collecte, la classification et la vente des matières recyclables. « Dans les pays à fortes disparités de revenus comme l'Inde, le Mexique et le Brésil, environ 1% de la population vit dans ce secteur. »<sup>63</sup>

Il faut savoir qu' « on estime que les recycleurs informels et organisés récupèrent 60% du papier et du carton recyclés au Brésil et jusqu'à 90% de tous les matériaux qui alimentent l'industrie du recyclage dans le pays. On estime toujours que les recycleurs formels et informels récupèrent jusqu'à 20% des déchets solides urbains produits au Brésil »<sup>64</sup> (BARUQUE-RAMOS et al., 2017).

---

<sup>63</sup> GUTBERLET « Informal and Cooperative Recycling as a Poverty Eradication Strategy » 2012, *Geography Compass*

<sup>64</sup> BARUQUE-RAMOS et al. « Social and economic importance of textile and recycling in Brazil » 2017, IOP Conference Series: Materials Science and Engineering

Les pratiques économiques basées sur la solidarité, la réciprocité et la coopération augmentent pour vaincre la pauvreté et l'exclusion. De plus le rôle des femmes y est très important, il est possible de remarquer leur prédominance dans les groupes de recyclage organisés (GUTBERLET, 2009).

Il faut ajouter que « Les pratiques organisationnelles, les moyens de collecter et de traiter les déchets, les moyens de mobiliser des ressources financières, la planification budgétaire, la méthode de vente, le contrôle des dépenses et d'autres pratiques de cette coopérative peuvent être utilisés comme modèle de référence pour d'autres coopératives. » (FIDELIS, COLMENERO, 2018).

Gutberlet nous indique que le recyclage coopératif est une forme d'Economie Sociale qui contribue à la construction humaine, sociale et financière. Cependant les coopératives de recyclage peuvent être qualifiées de stratégies de survie. Les coopératives consistent en de la collecte sélective informelle et de la commercialisation de matières recyclables. Les histoires d'exclusion et de pauvreté des recycleurs sont les mêmes partout. Néanmoins les groupes de recyclage constituent des espaces d'apprentissage et de discussion qui participent au projet de gestion participative et durable des déchets. Il est donc urgent de reconnaître leur contribution à la durabilité urbaine (GUTBERLET, 2009).

La reconnaissance des recycleurs permet alors aux politiques locales de les soutenir. L'inclusion dans une structure coopérative ou associative ainsi que le soutien des gouvernements locaux permettent aux recycleurs de connaître de nouvelles opportunités pour les travailleurs d'autres secteurs (BARUQUE-RAMOS, 2017).

La revendication d'espace de dialogue et la prise de décision collective ainsi que le renforcement des capacités d'autosuffisance et d'autogestion sont des caractéristiques des coopératives de recyclage et permettent donc l'expansion de l'ESS. Il est possible d'observer ce phénomène dans les coopératives de recyclage brésiliennes.

Il semble important de préciser la notion de gestion participative et durable des déchets. Elle est définie comme « des pratiques de récupération, de réutilisation et de recyclage des déchets solides avec des coopératives de recyclage organisées et habilitées soutenues par des politiques publiques, ancrées dans l'économie solidaire, ciblant l'équité sociale et la durabilité environnementale » ( GUTBERLET, 2010).

Cette conception repose sur trois piliers<sup>65</sup> :

- La gouvernance et la démocratie délibérative pour la gestion des déchets.
- Les objectifs et résultats collectifs de l'économie solidaire permettant de créer un nouveau modèle économique de développement.
- La gestion participative de l'organisation

---

<sup>65</sup> GUTBERLET « Informal and Cooperative Recycling as a Poverty Eradication Strategy » 2012, *Geography Compass*

L'étude sur les coopératives de recyclage à Sao Paulo<sup>66</sup> montre que la récupération de déchets recyclables est un moyen de créer des emplois et représente une contribution sociale ainsi qu'environnementale. De plus le micro-crédit peut permettre aux coopératives de surmonter leurs obstacles à court terme et leurs problèmes persistant d'accès limité aux financements. Les outils de l'Economie Solidaire que sont la commercialisation collective et la microfinance sont essentiels pour permettre aux recycleurs une sortie de la pauvreté.

« De nombreuses activités et actions promues auprès des recycleurs ont permis de rapprocher le gouvernement, la société civile et les recycleurs, réduisant ainsi les préjugés et la stigmatisation. En fin de compte, un mouvement en faveur de la collecte sélective et inclusive des déchets est en train d'émerger et de grandir avec l'apport de ces recycleurs. » (GUTBERLET, 2012).

Les structures collectives sont importantes dans le processus de transformation sociétale et représentent des formes innovantes d'Economie Sociale. Toutefois elles ne constituent pas des solutions définitives (GUTBERLET, 2012).

Les coopératives de recyclages font face à des problèmes structurels (manque de capitaux, de moyens de transport) et des problèmes organisationnels (manque de règle au sein de la coopérative pour l'utilisation des espaces et équipements). Il est également possible de remarquer un manque d'information sur le recyclage. De plus les structures sont affectées par les fluctuations des prix des matières recyclées sur le marché (GUTBERLET, 2009). Les coopératives ont souvent des difficultés à vendre leurs produits en raison de leur faible valeur commerciale. Les coûts de transport peuvent être supérieurs à leur valeur de commercialisation. Il apparaît aussi un problème en raison du volume faible de déchets. Il en résulte un prix différent entre les coopératives pour la vente d'un même déchet (FIDELIS, COLMENERO, 2018).

Les différences entre coopératives se retrouvent aussi dans leur statut. En effet peu de coopératives au Brésil ont un statut officiel car la procédure auprès des autorités pour l'obtenir est compliquée pour les organisations. Il est donc nécessaire qu'une législation spécifique soit mise en place pour aider les recycleurs (GUTBERLET, 2012).

Les recycleurs permettent une meilleure cohésion communautaire comme ils contribuent à améliorer le quartier en le nettoyant et en ramassant des ressources qui pourront être réutilisées. Les coopératives de recyclage permettent donc de réduire les impacts environnementaux en récupérant des matières premières. Cette récupération peut générer du travail et des revenus pour les personnes en créant de nouveaux produits à partir des matériaux collectés (BARUQUE-RAMOS, 2017). Il apparaît alors un

---

<sup>66</sup> GUTBERLET, « Economy and Recycling Co-ops in Sao Paulo : Micro-credit to alleviate poverty. » 2009, Development in Practice

instrument de développement économique et social permettant aux recycleurs socialement et économiquement exclus de retrouver leur citoyenneté et leur dignité (GUTBERLET, 2012).

« Au Brésil, environ 800 000 personnes sont impliquées dans le travail informel de réutilisation et de recyclage des matériaux, et souvent aussi dans le recyclage coopératif. »<sup>67</sup>. Cependant Baruque-Ramos met en évidence dans son article que les personnes travaillent dans des conditions dangereuses et vivent quand même dans la pauvreté.

La théorie économique peut nous permettre de mieux comprendre l'impact que peut avoir le domaine du recyclage sur les personnes en situation de pauvreté.

Le nombre de personnes travaillant dans le domaine du recyclage est contra-cyclique à la force économique selon l'étude de Navarrete-Hernandez. C'est-à-dire que le nombre de personnes augmente dans le domaine du recyclage informel par temps de crise car le besoin d'activité de survie est plus fort alors que celui-ci diminue avec l'expansion économique. « De telles réactions contra-cycliques ont été observées dans les analyses des activités de collecte des déchets lors des crises économiques mexicaines de 2001 et argentines de 1994, lorsque le ralentissement économique a été suivi d'une augmentation spectaculaire de l'activité de collecte des déchets (Schamber et Suarez, 2007). »

Il est également possible d'interpréter l'économie informelle du recyclage comme un courant anticyclique selon les penseurs volontaristes. « Des études utilisant des données agrégées montrent la plausibilité de ce mouvement volontaire vers l'informalité en Argentine, au Brésil, au Chili et au Mexique tandis que Fiess et al. (2010, pp. 220–221) montrent que pendant l'expansion économique au Mexique (1987–1991) et en Colombie (1991–1996), l'économie informelle a augmenté à la fois en taille et en salaire moyen. »<sup>68</sup>

L'étude de Navarrete-Hernandez sur Santiago du Chili montre également que la performance en taux de collecte, en salaire et en conditions de travail des recycleurs peut être améliorée de manière durable avec un soutien plus élevé des autorités locales. Cela va donc à l'encontre de l'idée qu'une intervention publique est négative pour le bon développement des structures de recyclage.

« Certaines externalités négatives ont été considérablement réduites du fait des politiques de soutien : le nombre d'accidents du travail a été réduit et les longues journées de travail ont été réduites aux niveaux légaux. » (NAVARRETE-HERNANDEZ, 2018).

---

<sup>67</sup> BARUQUE-RAMOS et al. « Social and economic importance of textile and recycling in Brazil » 2017, IOP Conference Series: Materials Science and Engineering

<sup>68</sup> NAVARRETE-HERNANDEZ, « Unleashing Waste-Picker's Potential : Supporting Recycling Cooperatives in Santiago de Chile. » 2018, World Development

Il faut noter qu'évaluer la performance des organisations de recyclage est nécessaire puisqu'elles « s'insèrent dans une économie capitaliste, de sorte que l'augmentation de leurs performances est fondamentale pour leur survie et l'amélioration de la qualité de vie de leurs membres. » (FIDELIS, COLMENERO, 2018).

Les pratiques de gestion multiples des organisations peuvent influencer sur leur efficacité. Il est alors important de choisir des variables d'étude qui prennent en considération les aspects sociaux, environnementaux et économiques comme le niveau d'inclusion sociale, la variation de revenu et la formation citoyenne des personnes (FIDELIS, COLMENERO, 2018).

Les résultats de l'étude de Fidelis et Colmenero « indiquent le besoin de maintenance et une augmentation des actions publiques intégrées avec les membres des coopératives, visant un plus grand contrôle dans la collecte, la production et la commercialisation des matières recyclées, avec une amélioration conséquente dans les coopératives performantes en termes d'activités opérationnelles dans la chaîne de recyclage. »

Face à cette recherche d'efficacité et de formalité du domaine du recyclage, la Banque Mondiale a « encouragé la privatisation des systèmes municipaux de gestion des déchets solides » (NAVARRETE-HERNANDEZ, 2018).

Nous pouvons tirer de notre analyse que les coopératives de recyclage ont un effet positif sur les personnes en situation de pauvreté. Cependant il ne s'agit pas d'une solution définitive. Pour que le système de recyclage soit une voie de sortie de la précarité socio-économique il faut que les pouvoirs publics aident à formaliser les activités des recycleurs. Il est donc possible de voir un modèle de développement économique plus respectueux de l'humain et de l'environnement avec les organisations de recyclage même s'il faut bien avoir conscience de ses limites.

Après avoir vu les banques alimentaires et les coopératives de recyclage, nous pouvons constater que les actions du domaine de l'ESS peuvent se trouver au Nord comme au Sud. Nous avons étudié deux types d'actions mais il est important de savoir que l'ESS intervient dans une multitude d'autres domaines, santé, éducation, culture, etc.

Nous allons donc maintenant étudier les monnaies sociales qui sont des initiatives présentes dans le monde entier.

### **II.1.2 - Les monnaies sociales comme initiative présente au Nord comme au Sud**

Dans cette partie, nous allons commencer notre analyse par la définition et les objectifs d'une monnaie sociale afin de mieux comprendre de quoi il s'agit. Nous verrons ensuite le cas de monnaies sociales brésilienne et française.

## A/ Définition et objectifs d'une monnaie sociale

Les monnaies sociales désignent « un ensemble de dispositifs d'échanges de biens, de services ou de savoirs organisés par et pour des groupes humains de petite taille au moyen de l'établissement d'une monnaie interne » (BLANC, 2006).

Les monnaies sociales sont issues du courant de l'économie solidaire. Cette monnaie constitue un outil pour échanger des biens ou des services tout en étant détachée du système monétaire classique. A ce titre les monnaies sociales sont aussi appelées « monnaies parallèles », « monnaies complémentaires », « monnaies communautaires » ou encore « monnaies locales ».

Cette multiplicité d'intitulé montre la diversité des systèmes existants. Les monnaies sociales sont présentes en France mais aussi dans d'autres pays d'Europe et du monde entier.

Figure . – Chronologie simplifiée des grands types de monnaies sociales

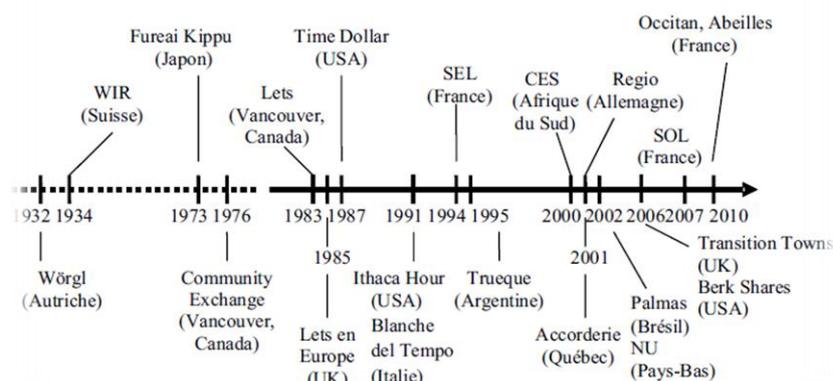


Figure 2 : Les monnaies sociales dans le temps

La figure 2<sup>69</sup> nous montre à la fois l'aspect historique des monnaies sociales car la première apparition d'une véritable expérience de monnaie sociale a lieu en 1932 en Autriche ce fut la première mise en application du modèle de S.Gesell et l'aspect mondial du phénomène car nous pouvons remarquer une grande diversité dans les pays ayant une monnaie sociale.

L'appellation LETS, Local Exchange Trading System s'est étendue du Canada jusqu'à la Grande Bretagne. En 1990, la Grande Bretagne comptait 450 LETS avec près de 400 000 membres<sup>70</sup>. Ces LETS se rapproche de la version française du SEL, Système d'Echange Local. Le principe est de favoriser une entraide entre personnes de différents âges et différentes catégories sociales. Pour cela chacun met à

<sup>69</sup> Source : Jérôme Blanc, Marie Fare « Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation », Innovations 2012/2 (n°38), p. 67-84. DOI 10.3917/inno.038.0067

<sup>70</sup> Wojtek Kalinowski « Un panorama des monnaies sociales et complémentaires en Europe » Institut Veblen pour les réformes économiques

disposition son temps pour effectuer une activité pour quelqu'un d'autre ou un bien dont on souhaite se séparer et en contrepartie on dispose de sel à dépenser contre un bien ou un service auprès d'un autre membre de la communauté.

Il existe aussi le système des banques de temps, comme aux Etats-Unis avec le Time Dollar. Le principe est ici aussi de consacrer du temps aux autres en leur rendant service. L'unité de comptabilisé ici est l'heure de temps.

Il existe donc une multitude de formes pour les monnaies sociales.

Nous pouvons distinguer trois buts à une monnaie sociale :

1/ La protection contre le risque de délocalisation de l'activité économique locale. Il s'agit de fonder un circuit autonome<sup>71</sup> où le revenu créé dans une zone est dépensé dans la même zone. Ce localisme monétaire peut faire partie d'un programme en faveur du développement local. Pour cela il faut que les firmes procèdent à un cloisonnement monétaire entre les achats et les ventes faites en monnaies locales et celles faites en monnaie nationale. L'instauration d'un système de comptabilité avec les deux monnaies, locales et nationales, n'est pas une difficulté insurmontable pour les entreprises. L'utilisation de monnaie locale permet de développer les échanges internes à la zone de monnaie locale et de ce fait d'augmenter l'insertion des individus et les liens sociaux entre eux.

2/ La dynamisation des échanges locaux. En effet une monnaie locale va permettre d'augmenter la quantité des échanges locaux et donc favoriser un développement économique et social. On peut assister à un « détournement de trafic par substitution des partenaires » (BLANC, 2007), les consommateurs vont donc privilégier les producteurs locaux. Ce phénomène d'augmentation de la consommation de produit interne à la zone de monnaie local permet une augmentation de la production et de l'emploi dans cette même zone.

On constate que l'utilisation de monnaie sociale permet une dynamique au niveau locale. De plus les monnaies sociale facilitent l'accès au crédit ce qui permet aux entreprises un investissement plus abordable et pour les ménages un financement plus aisé de leur consommation, ce qui favorise le développement du territoire.

3/ Une transformation sociale. Selon Blanc l'idée est de transformer les modes de consommation et de valoriser les actions bénévoles en utilisant les compétences des individus. Pour illustrer ce déplacement de l'agent économique entre producteur et consommateur, Toffer en 1980 évoque le terme de « prosommateur ».

---

<sup>71</sup> Blanc, J. (2007). Les monnaies sociales : dynamiques et logiques des dispositifs. *Revue internationale de l'économie sociale*, (303), 30–43. doi:10.7202/1021546ar

La notion de prosommateur permet d'inclure l'agent économique à la fois en tant que consommateur et producteur d'un bien ou d'un service. C'est donc un facteur d'inclusion sociale et économique mais aussi un facteur de revalorisation des compétences puisque des activités habituellement non monnayables (car nécessitant une professionnalisation) peuvent être échangées et/ou converties en monnaie sociale.

Nous pouvons donc remarquer qu'une monnaie locale à plusieurs impacts sur le développement d'un territoire et sur le dynamisme économique de celui-ci.

## B/ Les monnaies sociales au Brésil et en France

Des modèles différents de monnaies sociales se sont développés au Brésil depuis les années 1990.

Singer et Primavera nous apprennent dans leur étude qu'il y a eu un processus de diffusion de la monnaie sociale de l'Argentine vers d'autres pays d'Amérique du Sud notamment au Brésil. Au départ ces initiatives n'ont pas décollé à l'exception du Brésil. Le pays dénombre près de 200 monnaies locales qui soutiennent un système de troc autogéré et aidé par des organisations communautaires et/ou universitaires.

Le modèle actuel de monnaie sociale au Brésil intègre de manière créative le modèle argentin à la stratégie de microcrédit et à une importante initiative d'aide gouvernementale. Il y a donc différents types de monnaies sociales au Brésil : les clubs de trocs, les monnaies sociales de court terme (utilisées lors d'événements) et les monnaies alternatives qui ont émergées en 2001, sont de plus en plus utilisées par les jeunes pour promouvoir des activités culturelles (principalement dans la musique).

Grâce à leurs formats spécifiques et aux alliances par lesquelles elles sont promues, les monnaies sociales en Amérique Latine sont des exemples innovants du modèle de développement de l'ESS<sup>72</sup>.

Les monnaies sociales sont des outils innovants nécessaires au Nord comme au Sud. En plus d'être une composante des politiques contre la pauvreté, les monnaies sociales s'inscrivent dans un nouveau modèle de développement. Les nouveaux formats de coopérations permettent de faciliter la solidarité et permettent aux communautés de ne plus dépendre exclusivement des banques privées et de l'argent émis par l'Etat (SINGER, PRIMAVERA, 2017).

Nous pouvons alors étudier sur la Banque de Palmas qui est incontournable au Brésil.

---

<sup>72</sup> SINGER, PRIMAVERA « Solidarity economy policy dialogue in Latin America: transferring Argentine experience of social currency to Brazil » » in *Toward just and sustainable economies : The social and solidarity economy North and South*, 2017, Bristol University Press, Policy Press

La Banque de Palmas a été fondée en 1998 par l'association Conjunto Palmeira (RIGO, VENTURA, 2017). Le statut associatif de cette initiative l'inclut dans l'ESS.

La Banque de Palmas fait partie d'un ensemble de structures de la finance solidaire au Brésil. Cette initiative est née dans la banlieue pauvre de la ville de Fortaleza. La structure comporte une monnaie sociale et bien plus. En effet la Banque de Palmas développe un système qui allie monnaie locale, instruments économiques et microcrédit afin d'aider les personnes du quartier en terme de revenu et d'emploi (FILHO, RIGO, SILVA JUNIOR, 2012).

« L'objectif était de créer une organisation capable de fournir des crédits aux plus pauvres, de réduire la pauvreté et de faciliter la création de nouvelles activités productives. Autrement dit, il a été développé, de manière collective et participative, une méthode capable de générer des conditions pour la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus. »<sup>73</sup>

Grâce à un système innovant alliant la monnaie sociale et d'autres formes de finance solidaire, la Banque de Palmas développe un outil pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion économique. Il faut noter que cette aide aux personnes est locale (RIGO, VENTURA, 2017), et bien ancrée dans le territoire. Pour favoriser le développement économique du quartier, l'utilisation de la monnaie Palmares a été essentielle. En effet cette monnaie permet aux résidents de la communauté d'échanger des biens et des services tout en restant dans un périmètre géographique restreint. Cette initiative émerge au sein d'un groupe d'échange dirigé par les résidents de la communauté (RIGO, VENTURA, 2017). Par conséquent les notions de solidarité et d'autogestion de l'ESS sont présentes.

Il y a bien une utilisation possible des monnaies sociales au Sud dans un but de lutte contre la précarité et la pauvreté. Nous pouvons alors regarder si dans un pays du Nord la monnaie sociale a le même objectif.

Il existe en France une multitude de monnaies sociales, l'Agnel et le Rollon en Normandie, le SOL dans le Nord de la France, la Cagnole dans l'Yonne, le Doume dans le Puy-de-Dôme, l'Eusko au Pays Basque, la Gognette dans la métropole de Lyon, etc.

Nous pouvons alors nous pencher sur le SOL. Cette monnaie sociale est apparue en 2005. Au départ dans trois régions françaises puis étendu à cinq (Ile-de-France, Nord-Pas-De-Calais, Bretagne, Alsace et Rhône-Alpes).

Nous nous intéresserons ici au SOL éco, deux autres SOL ont été développés mais n'ont pas eu d'impact sur le développement local économique que nous étudions dans cette synthèse.

---

<sup>73</sup> RIGO, VENTURA, « Social Currency and Technology, An Analysis of Brazilian Social Currencies and the Palmas Case » 2017, Desenvolvimento em Questao

Le principe de cette monnaie est que chaque adhérent récolte des SOL en allant consommer dans les entreprises partenaires. Ce système pourrait s'apparenter à un système de carte de fidélité. Chaque commerçant délivrant du SOL accepte aussi le paiement dans cette devise.

Les adhérents sont considérés comme des « consom'acteurs »<sup>74</sup>.

Le SOL regroupe des structures ayant les mêmes valeurs sociales, ce qui est en faveur d'un développement économique soutenable.

Le SOL permet l'élaboration d'un réseau grâce à l'utilisation d'une monnaie interne à une zone géographique. Il y a donc une proximité spéciale qui est établie. Cette monnaie nécessite aussi que les agents aient des convictions communes, par conséquent il y a aussi une proximité intellectuelle qui s'établit. Ces proximités sont deux éléments montrant l'ancrage sur le territoire effectué par le biais de la monnaie locale.

« *Etre soliste, c'est être un consom'acteur pour 89,9 % d'entre eux* ». Nous pouvons remarquer que les adhérents se considèrent majoritairement dans une autre situation que simplement consommateur ou producteur. Il y a donc une évolution du statut de l'agent économique grâce à la monnaie sociale.

En créant un réseau dans lequel utiliser cette monnaie, le SOL incite à consommer auprès des membres de celui-ci. Il y a donc bien territorialisation des échanges : « *97,8 % des personnes interrogées ont adhéré au SOL afin de favoriser la consommation de produits et services locaux* ».

Les structures faisant partie du système sont peu nombreuses, l'impact de la monnaie est donc limité même si dans les consciences l'impact est important (FARE, 2012).

Nous pouvons donc remarquer que l'utilisation d'une monnaie sociale dans un pays du Nord n'a pas le même objectif que dans un pays du Sud. En effet au Nord nous pouvons comprendre que la monnaie locale va permettre de responsabiliser le consommateur sur ce qu'il achète alors qu'au Sud il s'agit de lutter contre la pauvreté auprès des utilisateurs de la monnaie.

Nous avons fait dans cette partie un tour d'horizon de certains domaines de l'ESS au Nord et au Sud. D'autres structures que celle des banques alimentaires, coopératives de recyclage et monnaies sociales mériteraient d'être étudiées et approfondies.

A ce stade, la question de l'évaluation des organisations de l'ESS devient pertinente au vu du monde dans lequel elles évoluent. Enfin l'évaluation est un moyen pour les acteurs de connaître leur impact, leur efficacité et d'orienter au mieux leur action pour atteindre leur objectif.

---

<sup>74</sup> FARE « Les apports de deux dispositifs de monnaies sociales, le SOL et l'Accorderie, au regard des enjeux du développement local soutenable » 2012, Revue internationale de l'économie sociale, (324), 53-69

Nous allons donc maintenant poser les méthodes d'évaluation qui peuvent être utilisées.

## II.2 – Les méthodologies d'analyse et d'évaluation

Cette partie a pour objectif de poser les méthodes pouvant être utilisées pour une évaluation. L'ESS étant à la fois du domaine économique et du domaine social, nous allons voir successivement des méthodes permettant l'évaluation de Politiques Publiques en économie et des méthodes d'évaluation utilisées en science sociale.

### II.2.1 – Méthodologie d'évaluation des Politiques Publiques en économie

Bozio nous présente les méthodes d'évaluation des politiques publiques dans son article. Nous pouvons alors schématiser sa présentation avec la figure suivante.

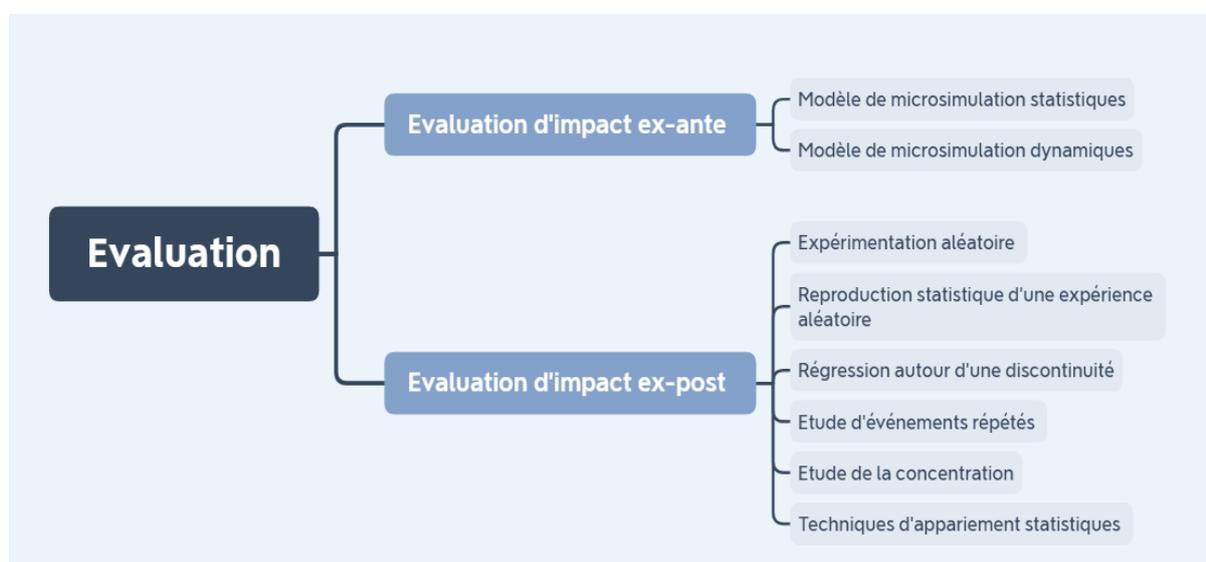


Figure 3 : Les méthodes d'évaluations des Politiques Publiques selon Bozio

Nous avons donc selon Bozio deux temps possibles pour l'évaluation : ex-ante c'est-à-dire avant la mise en place du projet politique ou ex-post c'est-à-dire après la mise en place de la politique.

Avant la mise en place de la politique, il est possible d'utiliser les modèles de micro simulation statistiques ou dynamiques.

Les *modèles de micro simulation statistiques* ont pour objectif de modéliser les systèmes socio-fiscaux des pays à une année donnée. Ces modèles sont très utilisés par l'administration fiscale et budgétaire. Ils permettent de chiffrer les politiques sociales et combinent des ressources de données variées. Cependant les résultats obtenus sont ceux « du jour d'après » ce qui constitue une limite à ces modèles.

Les *modèles de micro simulation dynamiques* permettent quant à eux de prévoir l'impact de la modification de certains paramètres complexes. Ils permettent de donner des informations sur les

déséquilibres budgétaires à plus ou moins long terme et sur les réactions des agents. La principale limite de ces modèles, est qu'ils ne sont pas en mesure de modéliser finement les comportements et les interactions dans leur ensemble.

Après la mise en place de la politique, il est possible d'utiliser 6 méthodes différentes d'évaluation comme nous pouvons le voir sur la figure précédente.

*L'expérimentation aléatoire* permet de mesurer les effets du dispositif étudié. Cette méthode permet d'évaluer la politique avant sa généralisation. Elle est convaincante pour les publics non spécialistes puisqu'elle est moins élaborée que certaines approches économétriques. Néanmoins il faut obtenir l'acceptation des participants et avoir une procédure éthique stricte de la part des évaluateurs pour son bon déroulement.

La *reproduction statique d'expérience aléatoire* consiste en la création de groupes de contrôle de traitement afin de faire la différence entre la situation avant et après la mise en place de la politique dans les deux groupes.

La *régression autour d'une discontinuité* utilise une limite pour créer deux groupes et les analyse. Pour appliquer cette méthode il faut avoir une base de données importante. La limite de cette analyse est que les résultats obtenus se trouvent autour de la discontinuité étudiée.

*L'étude d'événements répétés* consiste en une simple différence avant/après. Il faut alors étudier des événements fréquents comme dans la finance. Cette approche permet de formuler une interprétation causale. Cependant elle ne permet pas de mettre en évidence l'impact d'une politique.

*L'étude de la concentration* permet de donner des estimations de comportements des agents suite à la politique. Il faut alors étudier s'il est possible d'observer « une surconcentration d'observations à certains points de la densité reflétant des réactions comportementales ».

Pour finir, les techniques d'appariement statistiques nécessitent la construction de groupe de traitement et de contrôle à partir des caractéristiques observables. Pour chaque individu de groupe de traitement il faut alors sélectionner un individu identique dans le groupe de contrôle afin d'étudier l'effet de la politique. Il peut donc apparaître des difficultés dans la construction des groupes et des problèmes avec les variables inobservables.

Il est possible de compléter l'analyse de Bozio sur deux points : le temps où se déroule l'analyse et sur l'évaluation ex-post.

Il faut noter que l'évaluation possède 4 objets d'étude principaux (GREGOIR, 2014) :

- la mesure de l'impact politique d'un projet
- le savoir et des apprentissages qui pourront être réutilisés
- le caractère approprié de la mise en œuvre

- la capacité à rendre compte de la mise en œuvre

Gregoir complète l'analyse de Bozio en proposant en plus des évaluations ex-ante et ex-post, la possibilité de réaliser une évaluation in itinere.

L'évaluation in itinere permet d'améliorer les conditions d'étude par rapport aux objectifs poursuivis. En effet cette évaluation permet d'analyser un ou plusieurs moments intermédiaires dans la mise en œuvre de la politique.

Chabe-Ferret, Dupont-Courtade et Treich nous présentent *l'expérimentation randomisée*. Nous pouvons ajouter cette méthode aux techniques d'évaluations ex-post. L'expérience randomisée permet de comparer deux groupes (traitement et contrôle) formés aléatoirement à partir d'un échantillon d'individus. La distribution aléatoire permet d'obtenir des groupes statistiquement similaires et donc comparables. La randomisation est donc un système d'allocation permettant de former des groupes de façon indépendante des caractéristiques du sujet.

Il apparaît un problème juridique avec l'expérience randomisée puisqu'elle rompt avec « le principe d'égalité devant la loi ». Elle est quand même autorisée à des fins d'expérimentation. Cette méthode est plus facile à faire accepter lorsque « l'accès à la politique est limitée par nature » et lorsque « les bénéficiaires du programme évalué par rapport à la situation de référence sont incertains »<sup>75</sup>.

Nous pouvons regrouper les méthodes d'expériences naturelles, de régression par continuité et de matching (techniques d'appariement statistiques) dans une catégorie se nommant les méthodes quasi expérimentales (CHABE-FERRET, DUPONT-COURTADE, TREICH, 2017).

Nous pouvons alors résumer notre analyse avec une nouvelle figure.

---

<sup>75</sup> CHABE-FERRET, DUPONT-COURTADE, TREICH, « Evaluation des Politiques Publiques : expérimentation randomisée et méthodes quasi-expérimentales. » 2017, La Documentation française | « Économie & prévision »

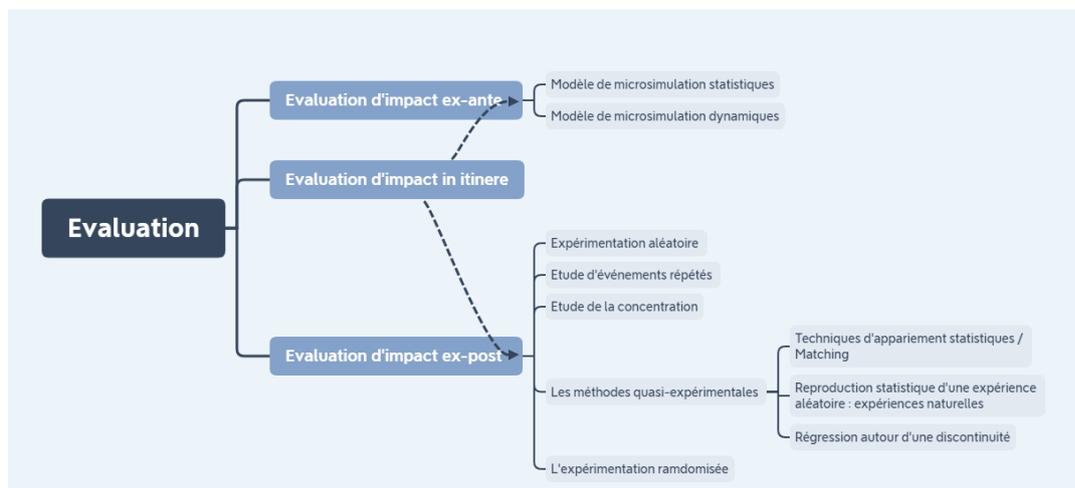


Figure 4 : Présentation globale des méthodes d'évaluation

Pour finir, Bléhaut et Rathelot réalisent une étude sur le dispositif d'accompagnement des jeunes diplômés demandeurs d'emploi. Ils utilisent l'évaluation pour traiter les externalités du programme et la plus-value de l'accompagnement renforcé dispensé par les organisations publiques-privées par rapport aux accompagnements de droit commun. Il est mis en évidence que 4 organisations sur 10 dans le domaine avaient un statut associatif ou coopératif et se réclamaient de l'Economie Sociale.

Il est intéressant de voir que dans cette étude il a été utilisé l'expérimentation et l'estimation par appariement. Il en découle une divergence nette des résultats obtenus par les deux méthodes (BLEHAUT, RATHELOT, 2014). Cet exemple nous montre l'importance du choix de la méthode à appliquer. De plus il est également important de confronter ces résultats à ceux d'autres méthodes pour les objectiver.

## II.2.2 – Méthodologie d'analyse et d'évaluation du social

Il faut savoir que la nature complexe de l'Economie Sociale complique la démarche évaluative. Il est donc important de trouver une méthode permettant d'évaluer les impacts économiques (contribution à la production de biens et services) et sociaux (contribution à l'intérêt général) des projets d'Economie Sociale (BOUCHARD, BOURQUE, LEVESQUE, DESJARDIN, 2001).

Selon Carman il existe plusieurs théories (théorie du choix rationnel, théorie de l'agence, théorie de l'intendance, théorie de la dépendance aux ressources et théorie institutionnelle) qui contribuent à expliquer pourquoi et comment les organisations sans but lucratif participent à l'évaluation.

La *théorie du choix rationnel* est fondée comme son nom l'indique sur le concept de rationalité. Cette théorie prône l'évaluation pour aider les organisations à prendre des décisions. Il serait donc idéal que les organisations s'autoévaluent.

La *théorie de l'agence* est issue de l'économie organisationnelle. Elle permet de comprendre les relations organisationnelles dans des domaines. Il est considéré que les individus sont intéressés, rationnellement limités et ont une aversion au risque. De plus cette théorie reconnaît l'asymétrie d'information et l'incertitude. Avec cette théorie, nous comprenons que les organisations se plient à l'évaluation uniquement pour appuyer leur demande de financement auprès des bailleurs de fonds qui l'exigent. L'évaluation peut donc être perçue comme un coût de transaction engagé par les bailleurs de fonds.

La *théorie de l'intendance* met en évidence les relations entre un mandant et un agent qui peut prendre différentes formes. Par exemple un directeur et ses collaborateurs ont des intérêts communs. Ils doivent donc trouver un moyen de travailler ensemble pour atteindre leurs objectifs mutuels. Cette théorie appliquée aux organisations à but non-lucratif nous indique que l'application de l'évaluation permet aux organisations de mieux servir leur public ainsi que de communiquer des informations pour renforcer la confiance et les relations à long terme.

La *théorie de la dépendance aux ressources* met en évidence la relation entre les organisations et les ressources nécessaires à leur survie. Il existe une relation dynamique entre l'environnement et les organisations sans but lucratif. Les organisations sont donc incitées à utiliser l'évaluation comme un outil de promotion et d'annonce de leurs activités. Les informations issues de l'évaluation peuvent donc servir de levier pour bénéficier d'un avantage.

Pour finir la *théorie institutionnelle* nous indique que les organisations adoptent une structure et un processus organisationnel afin d'être perçues plus légitimes et plus efficaces. La conduite de l'évaluation est donc une norme pour être perçue comme légitimes.

Ces théories sont autant de perspectives permettant d'orienter l'évaluation des organisations sans but lucratif. Les hypothèses pour conduire une évaluation peuvent différer de deux manières. Premièrement sur la motivation à s'engager dans l'évaluation. Elle peut être interne ou externe comme l'indique Bouchard, Bourque, Levesque et Desjardin. Deuxièmement l'utilisation de l'évaluation liée à l'effet de levier peut être soit dans une optique d'acquisition de légitimité soit dans une optique d'assurer la confiance et la qualité du service (CARMAN, 2011).

Selon Bouchard, Bourque, Levesque et Desjardin, il existe deux dimensions mesurables des objets évalués : une dimension quantitative (nombre d'emplois par exemple) et une dimension qualitative (secteur d'activité par exemple).

Il est important de ne pas se focaliser uniquement sur des indicateurs quantitatifs pour ne pas perdre en contenu. Les indicateurs qualitatifs peuvent être de bons compléments et permettent d'ajouter de la force de conviction à l'analyse. Il existe une complémentarité entre ces deux méthodes, et l'utilisation d'« indicateurs synthétiques » peut être envisagée (GADREY, 2006).

Nous pouvons alors en déduire deux types d'évaluation : interne et externe. Dans le premier cas l'évaluation est réalisée par la structure elle-même, en interne. Dans le second cas l'évaluation est réalisée par un tiers externe à la structure évaluée. Il apparaît un caractère politique et participatif de l'évaluation (BOUCHARD, BOURQUE, LEVESQUE, DESJARDIN, 2001).

Aux dimensions de l'évaluation évoquées précédemment, il faut ajouter l'analyse de Gadrey. L'évaluation peut alors porter soit sur les performances et la qualité de service, soit sur l'utilité sociale des activités (GADREY, 2006).

Par exemple il est possible d'évaluer les services de proximité. Cette évaluation peut correspondre à la mesure de la correspondance entre l'offre et la demande. La démarche évaluative entreprise dans ce cas crée la plupart du temps des tensions entre l'organisation évaluée et le demandeur d'évaluation s'il est externe (BOUCHARD, BOURQUE, LEVESQUE, DESJARDIN, 2001).

Il est important que l'évaluation s'articule autour de trois axes<sup>76</sup> :

- situer les impacts attendus
- distinguer les impacts directs à court terme
- distinguer les impacts indirects à court terme

En dissociant le court terme du long terme, nous pouvons mieux cibler les effets que l'on souhaite étudier. En effet, la démocratisation, la cohésion sociale ou d'autres effets sociaux ont besoin du long terme pour être étudiés.

Selon Gadrey, nous devons également observer quatre temps dans l'évaluation :

1/ Il faut préciser les valeurs et les objectifs généraux du projet associatif. Il faut également repérer ce qui relève de l'utilité sociale ou collective.

2/ Les publics étudiés doivent être décrits et analysés. Il est possible de s'inspirer des « groupes homogènes » utilisés dans les études en santé. Cependant il faut se méfier de ne pas tomber dans la stigmatisation.

3/ Il est nécessaire de définir les objectifs des organisations de l'ESS et leurs intentions de contribution à l'utilité sociale. Il faut donc établir un bilan sur la nature, le volume et l'orientation des activités.

4/ La dernière étape consiste en l'analyse des impacts. Cette étape demande des informations et données de la part des agents évalués. Les ressources, « inputs de production » peuvent être de nature

---

<sup>76</sup> BOUCHARD, BOURQUE, LEVESQUE, DESJARDIN, « L'évaluation de l'Economie Sociale dans la perspective des nouvelles formes de régulation socio-économiques de l'intérêt général. » 2001, Cahier de Recherche Sociologique

différentes et mélangés, hybridés. L'analyse des ressources permet donc d'obtenir des informations sur l'efficacité de l'organisation. Il faut distinguer les impacts à court terme et à long terme. Il est important de compléter l'analyse d'impact avec un bilan qualitatif et quantitatif puisque l'analyse d'impact est moins concluante dans la plupart des cas.

Nous pouvons ajouter à l'évaluation la conception de bilan sociétal.

Pour définir les orientations et fixer des objectifs, il peut être utile de réaliser un diagnostic social et environnemental. Le bilan sociétal est applicable à toutes sociétés et peut être simplifié pour les associations (RICHEZ-BATTESTI, TROUVE, ROUSSEAU, EME, FRAISSE, 2008).

Il est possible de considérer six grandes familles de critères :

- la citoyenneté
- l'impact local
- les pratiques commerciales
- la gouvernance de l'entreprise
- les ressources humaines
- l'environnement

Ces critères permettent de définir le cadre du bilan sociétal qui est un instrument d'autoévaluation, autodiagnostic et d'aide à la décision. Richez-Battesti, Trouvé, Rousseau, Eme et Fraisse ont regroupé les domaines du bilan sociétal en trois piliers (Tableau 1).

<b>Le bilan sociétal (source CJDES)</b>	
<b>Trois piliers du développement durable</b>	<b>Neuf domaines du bilan sociétal</b>
Activité économique	– produits-services et relations clients, – gestion économique, – anticipation innovation prospective,
Travail et relations sociales	– organisation du travail et de la production, – gestion des ressources humaines, – acteurs internes de l'entreprise,
Environnement	– environnement humain, social et institutionnel de l'entreprise, – environnement biophysique, – finalités-valeurs-éthique.

*Tableau 1: Les piliers et domaines du bilan sociétal<sup>77</sup>*

<sup>77</sup> Source : RICHEZ-BATTESTI, TROUVE, ROUSSEAU, EME, FRAISSE, « Evaluer l'Economie Sociale et Solidaire en France : bilan sociétal, utilité sociale et épreuve identitaire. » 2008, Economie et Solidarité

Ce tableau permet de guider la construction du bilan qui se réalise en trois étapes : le recueil d'information, l'analyse et le diagnostic de ses informations et la définition d'objectifs d'évolution (RICHEZ-BATTESTI, TROUVE, ROUSSEAU, EME, FRAISSE, 2008).

Il faut noter que cette démarche doit être volontaire. Il est possible de remarquer que dans l'ESS ce sont principalement les coopératives et les mutuelles qui le réalisent.

Nous avons donc vu ici que plusieurs méthodes existent et peuvent s'appliquer aux organisations de l'ESS. En effet les organisations de l'ESS s'insèrent dans les politiques publiques et ont besoin d'évaluation pour atteindre au mieux leurs objectifs.

Après avoir étudié des initiatives de l'ESS et des méthodes d'évaluation, nous proposons d'élaborer un protocole d'évaluation pour les banques alimentaires.

### **II.3 – Proposition d'une démarche évaluative : le cas des banques alimentaires normandes**

Après avoir vu trois types d'initiatives de l'ESS dans le monde et après avoir présenté les différentes méthodologies possibles, nous avons les outils nécessaires pour étudier un cas spécifique.

Nous allons donc tenter de poser le cheminement que nous devrions emprunter pour mener une évaluation d'un domaine de l'ESS. Nous avons choisi de procéder à l'évaluation des banques alimentaires en France et leurs liens avec la pauvreté. Afin de réaliser une évaluation à une échelle microéconomique, locale, il semble intéressant de choisir comme territoire d'étude la Normandie. En effet la proximité géographique permet un meilleur accès aux données et aux acteurs. De plus l'échelle locale permet de mettre en évidence l'importance des territoires dans plusieurs domaines. Effectivement trois arguments peuvent être avancés : l'adaptation locale aux crises, l'échelle locale comme espace de « vivre ensemble » et le local comme espace légitime, notamment en termes de politiques publiques (JANY-CATRICE, 2016). Il est alors possible de poser une problématique plus précise : Les banques alimentaires ont-elles un impact en terme de réduction de la pauvreté en Normandie ?

Nous allons présenter ici la démarche permettant de répondre à cette question. Il est nécessaire de mener une autre étude que celle de notre mémoire pour y répondre.

Dans un premier temps nous devons présenter le cadre de l'évaluation et dans un second temps nous aborderons la question de la méthode et des indicateurs à retenir.

#### **II.3.1 – Définition du cadre d'étude**

Commençons par faire le point sur la pauvreté en Normandie. Selon l'INSEE, le taux de pauvreté augmente entre 2008 et 2011 alors qu'il diminuait auparavant. La crise de 2007 a eu une conséquence sur la région. Il faut noter qu'en 2011 le taux de pauvreté s'établissait à 1,3 point pour la Normandie,

légèrement supérieur au taux de la France métropolitaine à 1,2 point. Cependant la figure 5 nous montre que le taux de population vivant sous le seuil de pauvreté est de 13.8% ce qui inférieur à la France métropolitaine.

#### 34 Le taux de pauvreté en hausse après 2008

Taux de pauvreté à 60 %

	2006	2008	2011
Calvados	12,5	12,0	13,2
Eure	11,0	10,8	12,3
Manche	13,3	12,7	13,4
Orne	14,3	13,8	15,4
Seine-Maritime	13,5	13,2	14,5
<b>Normandie</b>	<b>12,9</b>	<b>12,5</b>	<b>13,8</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>13,2</b>	<b>13,0</b>	<b>14,3</b>

*Champ : ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul  
Source : Insee-DGI, revenus disponibles localisés  
Unité : %*

Figure 5: Evolution du taux de pauvreté en Normandie selon l'INSEE<sup>78</sup>

Nous pouvons alors en déduire que malgré l'augmentation de la pauvreté suite à la crise, les revenus permettant aux ménages de vivre au-dessus du seuil de pauvreté ont mieux résisté globalement qu'en France métropolitaine.

Nous pouvons définir le cadre de l'évaluation en précisant le public visé par notre étude. Bien évidemment nous allons cibler les personnes bénéficiant d'aide alimentaire en Normandie pour voir si l'aide apportée par les banques alimentaires permet une sortie de la pauvreté. Il serait également intéressant d'étudier les personnes qui aident à la distribution alimentaire comme dans l'étude de Gonzalez-Torre, Lozano et Adenso-Diaz de 2017. En effet ils étudient l'âge des bénévoles et la durée de participation des personnes dans le fonctionnement des associations d'aide alimentaire en Europe. Il ressort de l'étude un âge moyen des volontaires de 62 ans pour la France et une durée moyenne du bénévolat de 5 à 8 ans pour les pays européens. Nous pourrions donc voir si les bénévoles des banques alimentaires Normandes suivent le même schéma ou non.

Selon la DRDJSCS<sup>79</sup> (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale) de Normandie, 2.9% des ménages normands ont bénéficié d'aide alimentaire en 2015. De plus, 70% des

<sup>78</sup> Source : INSEE, « La Normandie à travers la crise - Revenus et Pauvreté », 2016

<sup>79</sup> DRDJSCS ET DRAAF « L'AIDE ALIMENTAIRE EN NORMANDIE, Au regard des structures habilitées au niveau régional, Données chiffrées 2015 », juin 2016

bénéficiaires d'aide alimentaire résident dans la Seine Maritime. Un focus sur la Seine Maritime sera donc obligatoire dans l'évaluation.

La figure 6 nous montre que la Seine Maritime est le département où il y a le plus de distribution alimentaire. Cependant, c'est le Calvados qui distribue le plus de denrée en kg par semaine. On peut alors poser l'hypothèse que les organisations en Seine Maritime touchent plus de monde et distribuent par conséquent des paniers plus petits pour satisfaire chaque demandeur.

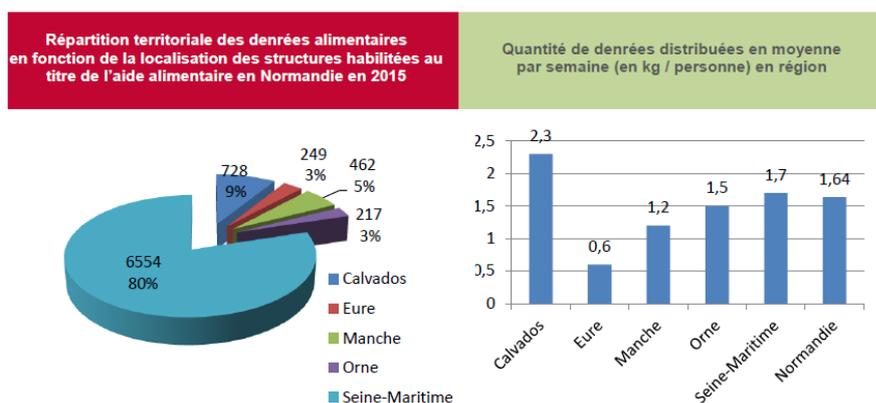


Figure 6 : Etude sur les quantités de denrées distribuées selon la DRDJSCS

Il est important de collecter des données auprès d'un maximum de bénéficiaires afin d'avoir des profils différents. De plus nous devons étendre la collecte d'informations à plusieurs lieux (en ville, en campagne et en banlieue) ainsi qu'à plusieurs types d'organisations faisant de l'aide alimentaire.

A l'instar des bénéficiaires, il faut également référencer les organisations faisant de l'aide alimentaire. Pour cela nous mettons en place deux catégories à partir des actions menées : centres de distribution et centre de consommation.

Comme la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 sur l'aide alimentaire oblige l'habilitation des « personnes morales de droit privé qui souhaitent recevoir des contributions publiques dans le cadre de l'aide alimentaire », nous disposons d'une base de données<sup>80</sup> avec les acteurs de l'aide alimentaire en Normandie.

Les données mises à dispositions par la DRDJSCS nous indiquent le nom et l'adresse de chaque organisation et cela par département. Nous pouvons alors remarquer que la Seine-Maritime est le département comportant le plus d'établissements habilités avec 64 organisations. Il en existe 34 dans le Calvados, 17 dans l'Eure et 4 dans l'Orne.

<sup>80</sup> Téléchargement de la liste des organisations habilitées avec le lien suivant : <http://normandie.drdjscs.gouv.fr/spip.php?article238>

A partir de la base de données référencant les organisations d'aide alimentaire, nous pouvons créer une carte (figure 7) permettant de mieux voir où elles sont situées. L'outil utilisé pour créer cette carte est Power Map.



Figure 7: Représentation des organisations faisant de l'aide alimentaire en Normandie

Les points colorés de la carte représentent des banques alimentaires. Les points sont empilés aux endroits où il y a plusieurs associations. Cette carte reste une ébauche, il serait nécessaire de la remanier pour qu'elle contienne tous les critères classiques de géographie (flèches de nord, légende, échelle, etc).

Nous pouvons voir clairement apparaître une agglomération des organisations au sein des grandes villes : Caen, Le Havre et Rouen. Il y a également une accumulation secondaire sur Evreux – Louviers et Alençon.

Le cas de la Manche se détache quelque peu puisque les associations couvrent le territoire de manière relativement homogène.

Il serait complémentaire de réaliser des enquêtes auprès des organisations afin de connaître les quantités de nourriture distribuées et les périmètres géographiques couverts par chacune d'elles. De plus les enquêtes permettraient d'en connaître plus sur les modes de distribution de chaque organisation pour établir un classement et de savoir quels sont les bénéficiaires.

Pour avoir une étude complète, il faudrait également demander aux organisations quels sont leurs fournisseurs. La réalisation d'un schéma retraçant le circuit emprunté par les aliments serait un plus afin de mieux comprendre le rôle d'intermédiaire des organisations entre les donateurs et bénéficiaires comme nous l'ont indiqué Coque et Gonzalez-Torre.

### II.3.2 – Choix d’une méthode et d’indicateurs pour l’évaluation d’impact

Nous avons vu précédemment les différentes méthodes existantes pour l’évaluation. Il serait intéressant d’évaluer l’impact de la distribution alimentaire par les organisations de l’ESS avec les outils d’évaluation des politiques publiques. En effet cette action pourrait se rattacher à une politique. De plus l’évaluation d’impact permet de mesurer rigoureusement les conséquences du projet sur ces bénéficiaires comme l’indique Notoatmojo en faisant référence à une publication de la Banque Mondiale de 2013.

Cette étude serait dans une temporalité ex-ante. Nous évaluerions donc les conséquences des banques alimentaires sur la pauvreté a posteriori.

Nous pourrions imaginer la construction d’un modèle d’équilibre général calculable au niveau local pour connaître les effets des banques alimentaires sur plusieurs années.

Plusieurs étapes<sup>81</sup> sont indispensables pour construire notre modèle. Nous pouvons les présenter rapidement :

1/ Identifier la problématique à étudier : dans notre cas, les banques alimentaires ont-elles un impact en termes de réduction de la pauvreté en Normandie ?

2/ Collecter les données statistiques basiques : pour notre étude des banques alimentaires, le nombre d’emplois créés, la quantité de denrée distribuée (en kg et en euro), le nombre de bénéficiaires et leur situation socio-économique par exemple.

3/ Construire une matrice de comptabilité sociale : tableau carré à double entrée donnant les équilibres comptables qui doivent être satisfaits pour les différentes catégories. Cela nous permet d’avoir une situation de référence.

4/ Choix des formes fonctionnelles décrivant les relations et comportements des agents étudiés.

5/ Calibrage du modèle : introduction des valeurs de base qui permettent de reproduire la situation de référence.

6/ Reproduction de la situation de référence avec le modèle.

7/ Choix des simulations à réaliser : par exemple une augmentation de 10% de la distribution de nourriture par les organisations sans but lucratif.

8/ Réalisation de la simulation

---

<sup>81</sup> DECALUWE, MARTENS, SAVARD, « La politique économique du développement et les modèles d’équilibre général calculable » 2001, Les presses de l’université de Montréal

9/ Comparaison de la situation de référence avec les situations des nouvelles situations afin d'en tirer des conclusions.

Il serait également pertinent d'utiliser un modèle de simulation microéconomique. Il faudrait donc prévoir d'approfondir nos connaissances sur ce type de modèle pour en connaître les méthodes de constructions. De plus les « méthodes classiques » présentées par Gardin, Jany-Catrice et Pinaud peuvent aussi être utilisées. Il s'agit des dispositifs managériaux ajustés aux spécificités de l'ESS (bilan comptable et bilan social) ainsi que la monétarisation des impacts sociaux.

Il est important de faire un focus sur les indicateurs à utiliser dans notre étude.

Nous pourrions sélectionner comme indicateur : le taux de pauvreté, le revenu et le bien-être des ménages, le taux de chômage et la nourriture distribuée (en quantité et en prix). Nous pourrions affiner le nombre d'indicateurs dans une étude plus approfondie, comme indiqué précédemment nous sommes ici dans une réflexion préparatoire à une possible évaluation.

Le revenu moyen, le taux de chômage et le taux de pauvreté sont des indicateurs classiques et disponibles dans les bases de données de l'INSEE.

Pour ce qui est de la quantité de nourriture distribuée, elle peut être obtenue auprès de la DRDJSCS de Normandie mais il serait complémentaire de réaliser une enquête auprès des organisations pour avoir des données plus désagrégées.

Pour ce qui est du bien-être, il est indispensable d'approfondir cette notion et de discuter son utilisation afin d'avoir une évaluation la plus pertinente possible.

Les choix d'indicateurs et de méthode sont des décisions complexes qui méritent une étude plus approfondie. Il faut savoir que des discussions sur la légitimité des indicateurs de bien-être estimés à partir de moyenne<sup>82</sup> existent et doivent être considérées. Il est important de comparer et discuter chaque point de l'évaluation pour lui permettre d'être la plus rigoureuse possible. Une démarche scientifique et objective est primordiale pour que l'évaluation soit acceptée par les sujets de celle-ci et pour qu'elle puisse être reconnue dans le milieu académique et politique.

---

<sup>82</sup> « les indicateurs de bien être, surtout estimés à partir de données moyennes (de revenu, de consommation, de patrimoine, etc.) ont perdu une partie de leur pertinence (Stiglitz et al., 2009) » dans JANY-CATRICE « La mesure du bien-être territorial. Travailler sur ou avec les territoires. » 2016, Revue de l'OFCE

Nous pouvons conclure de notre partie sur les perspectives d'évaluation que les initiatives d'Economie Sociale et Solidaire existent au Nord comme au Sud. Nous l'avons vu avec les monnaies sociales, les coopératives de recyclage ainsi que les banques alimentaires. Différentes méthodologies sont adaptées pour évaluer ces initiatives. Que ce soit des méthodes d'évaluation des politiques publiques ou des méthodes issues des sciences sociales, elles sont pertinentes. Nous avons donc tenté d'élaborer une démarche évaluative pour les banques alimentaires afin de comprendre comment utiliser les différents outils à notre disposition. Il serait attrayant de pouvoir approfondir cette démarche et de pouvoir la réaliser dans le cadre d'une autre étude que celle que nous menons ici.

## **Conclusion :**

La problématique que nous avons étudié dans ce mémoire est : quelles sont les contributions et les perspectives d'évaluation de l'Economie Sociale et Solidaire de nos jours ?

Nous avons vu que l'Economie Sociale et Solidaire est un sujet qui contribue à part entière au système économique dans lequel nous vivons au Nord comme Sud. Les exemples des monnaies sociales, coopératives de recyclages et banques alimentaires sont quelques initiatives mais d'autres existent, notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'énergie, du service à la personne, de l'agriculture, etc. L'ESS porte les valeurs de l'intérêt général, de l'utilité sociale et participe à la création de cohésion sociale au sein de la société. De plus elle entretient des liens avec l'Etat. Malgré les tensions qui peuvent exister entre les autorités et les acteurs de l'ESS, les dispositifs développés permettent de diminuer des difficultés majeures telles que la pauvreté avec des actions comme la distribution alimentaire et l'aide à la recherche d'emploi. On peut alors parler de complémentarité et de symbiose entre l'Economie Sociale et Solidaire et l'Etat.

L'évaluation de l'ESS est un domaine très vaste du fait des multiples initiatives existantes. Il faut également retenir que l'évaluation de l'ESS est ambivalente (GADIN, JANY-CATRICE, PINAUD, 2017). En effet l'évaluation est de plus en plus courante dans l'économie et il est nécessaire que les outils utilisés permettent de voir les spécificités de l'ESS (mise en valeur du non marchand, démocratie et autres valeurs de l'ESS). De plus nous avons pu constater que l'ESS est un phénomène mondial qui s'est développé dans des contextes différents afin de pallier des problématiques diverses. La démarche d'évaluation peut être mal perçue par les organisations de l'ESS. Cependant elle permet de mieux connaître les effets des actions entreprises par les associations. Cela a donc un double intérêt, à la fois pour l'organisation qui peut cibler les résultats qu'elle souhaite et pour les autorités publiques qui peuvent prendre en considération les résultats sur le territoire. L'évaluation est un outil permettant de soutenir l'ESS puisqu'elle permet de mettre en avant les externalités positives créées par les organisations de ce domaine de l'économie. Effectivement les externalités étant non-intentionnelles, elles ne sont pas toujours mesurées dans les systèmes comptables classiques.

Un travail d'évaluation plus approfondie sur un secteur de l'ESS précis et sur un territoire donné est possible. Il serait donc très intéressant de pouvoir réaliser une autre étude mettant en avant les impacts économiques engendrés par les initiatives de l'ESS et de voir leurs évolutions dans le cadre d'un soutien plus important des Pouvoirs Publics.

## **Bibliographie :**

ALLEMAND, BOUTILLIER, « L'Economie Sociale et Solidaire, une définition pluridimensionnelle pour une innovation sociale. » 2010, *Marché et Organisation*

ARTIS, DEMOUSTIER, PUISSANT, « Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans les territoires : six études de cas comparées. » 2009, *Recma*

BARUQUE-RAMOS et al. « Social and economic importance of textile and recycling in Brazil » 2017, *IOP Conference Series: Materials Science and Engineering*

BATIFOULIER, « L'Economie Sociale » 1995, *Que sais-je ?* | Presses Universitaires de France

BLANC, « Les monnaies sociales : un outil et ses limites. Introduction générale. » dans *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales, rapport 2005-2006*, *Economica*, pp.11-23, 2006. <halshs-00085784>

BLANC, « Les monnaies sociales : dynamiques et logiques des dispositifs. » 2007, *Revue internationale de l'économie sociale*, (303), 30–43. doi:10.7202/1021546ar

BLANC, FARE, « Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation », *Innovations* 2012/2 (n°38), p. 67-84. DOI 10.3917/inno.038.0067

BLEHAUT, RATHELOT, « Expérimentation contrôlée contre appariement : le cas d'un dispositif d'accompagnement des jeunes diplômés demandeurs d'emploi. » 2014, *La Documentation française* | « Économie & prévision »

BOUCHARD, BOURQUE, LEVESQUE, DESJARDIN, « L'évaluation de l'Economie Sociale dans la perspective des nouvelles formes de régulation socio-économiques de l'intérêt général. » 2001, *Cahier de Recherche Sociologique*

BOZIO, « Les méthodes d'évaluation des Politiques Publiques. » 2018, *Réseau Canopé* | « Idées économiques et sociales »

CARMAN, « Understanding evaluation in nonprofit organizations. » 2011, *Public Performance & Management Review*

CASTELO CARUNA, SRNEC, « Public Policies Addressed to the Social and Solidarity Economy in South America. Toward a New Model ? » 2013, *Voluntas : International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*

CHABE-FERRET, DUPONT-COURTADE, TREICH, « Evaluation des Politiques Publiques : expérimentation randomisée et méthodes quasi-expérimentales. » 2017, *La Documentation française* | « Économie & prévision »

CHANIAL, LAVILLE, « Economie Sociale et Solidaire : le modèle français », 2001

CHATTERTON, « Being a Zapatista wherever you are: reflections on academic-activist practice from Latin America to the UK. » in *Towards just and sustainable economies*, 2017, Bristol University Press, Policy Press

COQUE, GONZALEZ-TORRE, « Adapting Nonprofit Resources to New Social Demands: The Food Banks in Spain » 2017, MDPI, Sustainability.

DACANAY, « ESS, Entreprise sociale et pauvreté : l'exemple des Philippines. » 2016, Recma

DECALUWE, MARTENS, SAVARD, « La politique économique du développement et les modèles d'équilibre général calculable » 2001, Les presses de l'université de Montréal

DEFOURNY, DEVELTERE, « Origine et contours de l'économie sociale au nord et au sud » dans l'ouvrage « L'économie sociale au nord et au sud » Editions De Boeck, 1999

DEMOUSTIER, « L'Economie Sociale et Solidaire et le développement local. » in Jean-Noël Chopart et al., *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, 2006, La Découverte | « Recherches »

DEMOUSTIER, « Economie Social et Solidaire et Etat, à la Recherche d'un partenariat pour l'action. Sous la direction de Jean-Claude Barbier. » 2018, Recma

DEMOUSTIER, COLLETIS, « L'économie sociale et solidaire face à la crise : simple résistance ou participation au changement ? » 2012, Recma

DEMOUSTIER, RICHEZ-BATTESTI, « Introduction. Les organisations de l'Economie Sociale et Solidaire : Gouvernance, Régulation et Territoire. » 2010, Lavoisier | « Géographie, économie, société »

DEVETTER, JANY-CATRICE, RIBAUT, « Les services à la personne. » 2015, La Découverte

DRAPERI, « Quand les Pouvoirs Publics qualifient l'ESS. » 2018, Association Recma | « RECMA »

DRDJSCS et DRAAF « L'AIDE ALIMENTAIRE EN NORMANDIE, Au regard des structures habilitées au niveau régional, Données chiffrées 2015 », juin 2016

EME, « Gouvernance territoriale et mouvements d'Economie Sociale et Solidaire. » 2005, Recma

EME, « La question de l'autonomie de l'Economie Sociale et Solidaire par rapport à la sphère publique. » in Jean-Noël Chopart et al., *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, 2006, La Découverte | « Recherches »

ENJOLRAS, « Gouvernance verticale, gouvernance horizontale et Economie Sociale et Solidaire : le cas des services à la personne. » 2010, Lavoisier | « Géographie, économie, société »

FARE, « Les apports de deux dispositifs de monnaies sociales, le SOL et l'Accorderie, au regard des enjeux du développement local soutenable. » 2012, *Revue internationale de l'économie sociale*, (324), 53–69

FIDELIS, COLMENERO, « Evaluating the performance of recycling cooperatives in their operational activities in the recycling chain. » 2018, *Resources, Conservation & Recycling*

FILHO, ROGO, SILVA JUNIOR « L'enjeu de l'usage des monnaies sociales dans les banques communautaires de développement au Brésil, Étude du cas de la Banque Palmas » 2017, *Recma*

FRAISSE, GUERIN, LAVILLE, « Economie Solidaire : des initiatives locales à l'action publique. Introduction. » 2007, *Revue Tiers Monde*

FREMEAUX, « L'Economie Sociale et Solidaire, une réponse à la crise ? » 2013, *Revue Projet*

GADREY, « L'utilité sociale en question : à la recherche de conventions, de critères et de méthodes d'évaluation. » in Jean-Noël Chopart et al., *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, 2006, *La Découverte* | « Recherches »

GARDIN, JANY-CATRICE, PINAUD, « Chapitre 10. L'ESS et les formes de son évaluation » in Nyssens, Defourny (dir.), *Economie Sociale et Solidaire. Socioéconomie du 3<sup>e</sup> secteur*, 2017, ed. De boeck supérieur, p. 363-396.

GENTILINI, « Banking on Food: The State of Food Banks in High-income Countries » 2013, *IDS Working Paper 415*, Institute of Development Studies

GONZALEZ-TORRE, LOZANO, ADENSO-DIAZ, « Efficiency analysis of the european food banks : some managerial results. » 2017, *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organization*

GREGOIR, « L'évaluation des politiques publiques : qui et comment ? » 2014, *La Documentation française* | « Économie & prévision »

GUESNIER, « Poids et place de l'Economie Sociale et Solidaire dans les activités économiques, entre les autres acteurs, selon les échelles du territoire. » 2010, *Marché et Organisation*

GUTBERLET « Informal and Cooperative Recycling as a Poverty Eradication Strategy » 2012, *Geography Compass*

GUTBERLET, « Economy and Recycling Co-ops in Sao Paulo : Micro-credit to alleviate poverty. » 2009, *Development in Practice*

HADDAD, « L'économie sociale et solidaire face aux mutations des services à la personne. » 2009, *Recma*

INSEE, « La Normandie à travers la crise - Revenus et Pauvreté », 2016

INSEE, « Malgré la crise, toujours plus d'emplois dans l'économie sociale et solidaire normande » 2016

JANY-CATRICE « La mesure du bien-être territorial. Travailler sur ou avec les territoires. » 2016, Revue de l'OFCE

KALINOWKI « Un panorama des monnaies sociales et complémentaires en Europe » Institut Veblen pour les réformes économiques

KLEIN, « L'économie sociale et solidaire et la lutte contre la pauvreté en milieu local : le cas du Québec. » 2012, Recma

KLEIN, RAUFFLET, « La lutte contre la pauvreté : modèles d'action locale. » 2014, Revue Interventions économiques

LACROIX, SLITINE, « L'Economie Sociale et Solidaire » 2016, Que sais-je ? | Puf

LAVILLE, « Vers une économie Sociale et Solidaire ? » 2001, Revue internationale de l'économie sociale

LAVILLE, CATTANI, « Dictionnaire de l'autre économie » 2006, Folio actuel

LIPIETZ, « L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale. » 1998

LIPSKY, RATHGEB SMITH, « Nonprofit Organizations, Government, and the Welfare State » 1989, Political Science Quarterly, The Academy of Political Science

MOREAU, « Pour une étude des rapports entre l'État et l'économie sociale : spontanéité et instrumentalisation. » 2002, Recma

NAVARRETE-HERNANDEZ, « Unleashing Waste-Picker's Potential : Supporting Recycling Cooperatives in Santiago de Chile. » 2018, World Development

NOGUES, « Questionner les relations en reconfiguration permanente entre ESS et Pouvoirs Publics » 2018, Recma

NORTH, SCOTT CATO, « Introduction : new economies North and South – sharing the transition to a juste and sustainable future. » in *Toward just and sustainable economies : The social and solidarity economy North and South*, 2017, Bristol University Press, Policy Press

NOTOATMOJO, « Impact evaluation study for institution strengthening of social food distribution » 2013

PETRELLA, RICHEZ-BATTESTI, « Diversité des formes de gouvernance territoriale des politiques sociale et place des organisations d'Economie Sociale et Solidaire regards croisé sur les services de Care en Europe. » 2009, Pôle Sud

PETRELLA, RICHEZ-BATTESTI, « Régulation de la qualité dans les services à la personne en France : l'Economie Sociale et Solidaire entre innovation et isomorphisme ? » 2010, Management & Avenir

RAKOPOULOS, « The crisis seen from below, within and against : from solidarity economy to food distribution cooperatives in Greece. » 2014, Springer, Dialectical Anthropology

RICHEZ-BATTESTI, TROUVE, ROUSSEAU, EME, FRAISSE, « Evaluer l'Economie Sociale et Solidaire en France : bilan sociétal, utilité sociale et épreuve identitaire. » 2008, Economie et Solidarité

RIGO, VENTURA, « Social Currency and Technology, An Analysis of Brazilian Social Currencies and the Palmas Case » 2017, Desenvolvimento em Questao

SINGER, PRIMAVERA « Solidarity economy policy dialogue in Latin America: transferring Argentine experience of social currency to Brazil » » in *Toward just and sustainable economies : The social and solidarity economy North and South*, 2017, Bristol University Press, Policy Press

WARSHAWSKY « New power relations served here: The growth of food banking in Chicago », 2010, Geoforum

YI, SOHN, KIM, « Synergistic Interactions Between Social Policy and SSEs in Developing Countries: Interfaces in Discourse and Practice » 2018, Development and Society